

Première séance, mardi 9 novembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation et assermentation des mandats de députés de MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux. – Communications de la présidence. – Projet de décret relatif à l'élection collective de 12 procureur-e-s auprès du Ministère public unifié. – Projet de loi N° 209 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011; entrée en matière générale; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Direction de l'économie et de l'emploi; Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Christian Bussard, Charle de Reyff, Daniel de Roche, Bernadette Hänni-Fischer, Yves Menoud, Jacques Morand, Erika Schnyder et Olivier Suter.

Sans justification: M. Claude Chassot.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement et d'ouvrir cette session qui verra notamment se dérouler les élections protocolaires pour l'année 2011.

Nous avons eu la douleur de perdre un collègue, Moritz Boschung, et je souhaite que nous respections un moment de silence en sa mémoire.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). En quelques mois, nous avons perdu deux députés et un ancien député. Alors pour moi, un moment de silence, c'est bien mais cela ne suffit pas. Pour vous dire la vérité, j'ai été profondément touché par les décès d'Anne-Lise, de Moritz et de notre ancien collègue Michel Monney. Ainsi lors de l'enterrement de Moritz, après un magnifique duo à l'orgue et au violon, probablement signé Jean-Sébastien Bach, j'étais tellement touché dans ma chair que j'ai été lâche et que je n'ai pas osé applaudir alors que c'est grâce à Moritz, à son soutien à la musique entre

autres, qu'on pouvait écouter cette magnifique musique. Applaudir la musique, oui mais aussi et surtout l'homme qu'il a été! Aussi, chers ami-e-s, il y a ce mot que j'aimerais que l'on dise, ce mot que l'on nous enseigne depuis tout petit, qui est l'un des plus beaux dans toutes les langues, ce mot qui fait autant de bien lorsqu'on le dit que lorsqu'on l'entend, ce mot qui aide à communiquer et qui veut dire aussi «je t'aime» parce que je donne et que tu donnes, ce mot que l'on dit trop souvent machinalement et qui a pourtant tout son sens. Alors pour tout ce que vous avez apporté au canton de Fribourg, pour tout ce que vous nous avez personnellement apporté, pour toute notre amitié, chère Anne-Lise, cher Moritz, et cher Michel, nous nous levons et nous vous disons sincèrement un tout grand merci et bravo. (*Applaudissements!*)

La Présidente. Un autre de nos collègues est touché par le deuil. Je voudrais, au nom de vous toutes et tous, adresser des sincères condoléances et une profonde sympathie à Denis Grandjean qui a eu la douleur de perdre son papa, Ernest, qui a siégé durant plus de 25 ans ici dans ces rangs au Grand Conseil. Cher Denis, toutes nos condoléances et notre sympathie en ces moments de séparation.

Validation et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement de feu Moritz Boschung et de Michel Buchmann, démissionnaire, a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Singine et de la Glâne. Le Bureau a également constaté que MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux remplissaient les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi susmentionnée et qu'ils ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi sur les incompatibilités entre leur statut professionnel et leur fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de député.

a) Validation des mandats de députés de MM. *Othmar Neuhaus* et *Jean Deschenaux*, en remplacement respectivement de MM. Moritz Boschung et Michel Buchmann.

– Les mandats de députés de MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux sont validés tacitement.

b) Assermentation de MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux.

– Il est procédé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Messieurs, vous venez d’être assermentés. Au nom du Grand Conseil, je formule mes meilleurs vœux pour la conduite de votre nouveau mandat et beaucoup de satisfaction. Félicitations! (*Applaudissements!*)

Communications

La Présidente. S’agissant de l’élection des douze procureurs auprès du nouveau Ministère public, personnes qui sont actuellement déjà membres, sous contrat à durée indéterminée, de l’Office des juges d’instruction et de l’actuel Ministère public, je vous informe que le Bureau du Grand Conseil a décidé de procéder à une élection collective par décret.

Le rapporteur de la Commission de justice pour ce décret sera M^{me} Nadine Gobet et non M. Studer, comme l’indique le programme. Le décret sera traité cet après-midi juste après mes communications.

Par ailleurs, le Bureau a aussi décidé qu’à l’issue des élections protocolaires de ce jeudi 11 novembre, un apéritif commun en l’honneur des élus sera servi au 2^e étage de l’Hôtel cantonal. Vous y êtes toutes et tous cordialement invité-e-s.

«La Télé» nous a informés aussi d’un changement de programme dans la diffusion de débats de la session de novembre. La séance de ce mardi sera diffusée demain après-midi mercredi; celle de mercredi, jeudi à 9h30; celle de jeudi sera diffusée jeudi à 13h30, comme normalement et celle de vendredi, également comme normalement.

Enfin, le Club des questions familiales tiendra son assemblée générale ce vendredi 12 novembre à 12h15.

Projet de décret relatif à l’élection collective de 12 procureur-e-s auprès du Ministère public unifié (actuellement membres de l’Office des juges d’instruction ou de l’actuel Ministère public)¹

Rapporteuse: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).
Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Avec l’entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice au 1^{er} janvier 2011, le Ministère public réunira désormais les juges d’instruction et procureurs actuels sous une seule et même entité, soit le Ministère public unifié. Selon l’article 168 de la loi sur la justice, les douze personnes qui sont en place doivent être élues par le Grand Conseil aux postes de procureurs. Il est prévu dans ce même article

que la procédure d’élection ne comprend pas de mise au concours. Dès lors, la Commission de justice vous propose d’appliquer par analogie les dispositions de la loi sur l’élection et la surveillance des juges et de procéder ainsi à une élection collective, comme nous le faisons habituellement pour les réélections sans mise au concours. Il s’agit de ne pas faire du formalisme excessif et cette façon de procéder permet d’éviter de vous faire élire séparément les douze personnes l’une après l’autre.

Ainsi le décret proposé concerne l’élection des douze personnes suivantes aux postes de procureurs auprès du Ministère public unifié: M. Jean-Luc Mooser, M. Markus Julmy, M. Jean-Frédéric Schmutz, M. Michel Favre, M. Patrick Genoud, M. Laurent Moschini, M. Olivier Thormann, M. Marc Bugnon, M^{me} Yvonne Gendre, M. Raphaël Bourquin, M^{me} Alessia Chocomeli-Lisibach et M. Philippe Barboni.

La Commission de justice vous invite à entrer en matière et à approuver le décret.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le nouveau code de procédure pénale, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, donne au Ministère public les compétences qui, jusqu’à la fin 2010, sont celles des juges d’instruction. Il en résulte que les substituts du procureur et les juges d’instruction auront les deux rôles à jouer, à savoir l’instruction des affaires pénales, puis l’accusation devant les tribunaux. Toutes les personnes qui aujourd’hui sont soumises à l’élection exercent déjà ces fonctions. Par conséquent, le Conseil de la magistrature a estimé pouvoir appliquer par analogie l’article 18 al. 1 de la loi sur l’élection et la surveillance des juges, qui autorise le Conseil de la magistrature à ne pas mettre au concours les postes soumis à réélection. Je vous propose donc d’approuver ce décret et d’élire globalement les douze candidats qui vous sont proposés.

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser

¹ Message pp. 2047ss.

(GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 93.*

Election judiciaire¹

La Présidente. Nous allons procéder à l'élection d'un ou d'une procureur-e auprès du Ministère public unifié. Il s'agit d'un poste à 100%. La mise au concours offrait la possibilité de le scinder en deux 50%. Certains candidats ont postulé pour le poste à 100% et pour un poste à 50%. C'est pourquoi vous retrouvez leurs noms sur les deux listes que vous avez sous les yeux.

Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice privilégient un poste à 100%. Nous allons ainsi tout d'abord procéder à un vote de principe sur le pourcentage. Selon l'avis du Service de législation, il est en effet difficile, dans le cas d'une élection au scrutin uninominal, d'apposer deux noms sur le bulletin de vote. Il est donc plus simple que le Grand Conseil se détermine. Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice privilégient – je vous le rappelle – un poste à 100%. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

– Au vote, le Grand Conseil se détermine en faveur d'un poste à 100% par 86 voix contre 3; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/

SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 86.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Burgener (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP). *Total: 2.*

La Présidente. Pour le 100%, le Conseil de la magistrature propose par ordre de priorité les candidatures de M^{me} Christiana Dieu-Bach puis, à égalité, celles de MM. Benoît Chassot et Frédéric Chassot.

Le préavis de la Commission de justice, quant à lui, propose la candidature de M^{me} Christiana Dieu-Bach. En date du 28 octobre 2010, M^{me} Catherine Python Werro a retiré sa candidature à ce poste.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission de justice qui soutient la personne proposée en priorité par le Conseil de la magistrature, à savoir M^{me} Christiana Dieu-Bach. Pourquoi le Conseil de la magistrature a-t-il mis en premier M^{me} Dieu-Bach? Parce que cette personne exerce déjà depuis plus de trois ans cette fonction de juge d'instruction et elle l'exerce à la satisfaction générale; elle a d'ailleurs été soutenue par le futur procureur général. C'est donc une personne d'expérience. En plus, elle est parfaitement bilingue et nous avons besoin pour le futur Ministère public, d'une personne qui maîtrise aussi l'allemand. Ensuite, elle règle les cas LAVI et il nous faut, pour ces cas LAVI, une femme qui parle l'allemand.

Pour toutes ces raisons, je vous prie donc de soutenir le préavis du Conseil de la magistrature et celui de la Commission de justice et d'élire M^{me} Dieu-Bach à ce poste.

¹ Préavis pp. 2049ss.

Projet de loi N° 209 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)¹

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message N° 209 a été examiné par la commission ad hoc en date du 20 octobre dernier. Une seule séance a suffi pour examiner l'ensemble de ces modifications. J'aimerais remercier les personnes qui nous ont assistés lors de cette séance en apportant les éclairages nécessaires à nos interrogations, à savoir M. Claude Lässer, conseiller d'Etat, Directeur des finances, M. Raphaël Chassot, administrateur du Service cantonal des contributions et M. Alain Stürzenegger, juriste auprès du Service cantonal des contributions. Je remercie également les membres de la commission.

Le message N° 209 propose la modification de dix-neuf articles de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs. Il donne une suite partielle à trois motions. Il poursuit l'harmonisation de la loi cantonale avec la loi fédérale, notamment concernant l'application de la loi sur la réforme des entreprises II. Il permet d'améliorer le sort fiscal des Fribourgeois et d'améliorer la compétitivité du canton de Fribourg dans la suite de cette politique des petits pas voulue par le Conseil d'Etat.

Voyons plus en détail la nature et l'effet de ces dix-neuf modifications. Trois répondent à la mise en œuvre de motions admises par le Grand Conseil:

- Motion Peiry/Page «Réduction de l'impôt sur la fortune»: Une réduction d'environ 5% est proposée;
- Motion Bapst/Romanens «Modification du traitement fiscal de l'apport ou du retrait de capital par les détenteurs de droits de participation»: cela signifie que le capital apporté par le détenteur des droits de participation pourra être retiré en tout temps, sans conséquences fiscales;
- L'introduction du splitting total dans le cadre de l'imposition d'un couple marié ou d'une personne avec enfant à charge: le splitting passera ainsi de 56 à 50%;
- L'élargissement de la notion de emploi des réserves latentes au remplacement des biens de production dans l'entreprise et sur les participations;
- L'abaissement du pourcentage de 20% à 10% pour fixer la notion de participation qualifiée;
- Motion Waeber/Thürler: déduction admise de 5000 francs maximum sur les libéralités faites aux partis politiques.

D'autre part, l'amélioration des critères qui déclenchent la correction du barème d'imposition en raison de la progression à froid est une suite indirecte à une

motion. Il est proposé de corriger les barèmes dès que l'indice des prix à la consommation aura progressé de 5% au lieu de 8% actuellement et au moins tous les trois ans.

Pour des raisons d'harmonisation, la déduction pour frais de garde des enfants fera partie désormais des déductions générales et l'âge limite passera de 12 à 14 ans. En outre, le suivi d'une formation sera assimilé à l'exercice d'une activité lucrative.

En plus de ces modifications déjà discutées par le Grand Conseil lors de l'acceptation des différentes motions, le Conseil d'Etat propose encore les aménagements suivants de la loi:

- une réduction d'environ 10% de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Le taux de base passera de 9,5 actuellement à 8,5%;
- une réduction d'environ 10% de l'impôt sur le capital des personnes morales, qui passera de 1,8 pour mille à 1,6 pour mille pour les sociétés de capitaux, de 2,85 pour mille à 2,55 pour mille pour les associations, fondations et autres personnes morales et de 0,19 pour mille à 0,17 pour mille pour les holdings et les sociétés de domicile.

L'incidence financière a été estimée à 36 millions pour le canton et à 28 millions pour les communes. Il convient de relever que l'amélioration du splitting représente un effort fiscal de 20 millions à elle seule, soit 55% de l'incidence financière. A noter que pour le contribuable, cela représente un allègement, par exemple, de 12,1% pour un couple marié avec un enfant à charge et qui réalise un revenu de 40 000 francs et de 5,2% pour un même couple avec un revenu de 150 000 francs.

Sur la fortune, un couple marié avec 200 000 francs de fortune verra son impôt diminuer de 8% alors que pour celui qui possède 1 million, la baisse sera de 5,9%.

Ceci permet de conclure que cette baisse s'inscrit dans la logique de notre système fiscal et répond à la volonté largement exprimée dans ce Parlement de réduire plus fortement l'impôt des bas revenus et des classes moyennes.

La large majorité de la commission accueille favorablement les modifications proposées, avec quelques remarques des représentants des communes qui, par souci d'autonomie financière, déplorent le fait que toutes ces baisses leur soient imposées. Malgré ceci, lors des votes, la majorité des représentants des communes a soutenu le projet.

Je vous rappelle encore que l'acceptation de ce projet de loi doit se faire à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par 56 députés au moins. Aussi, je vous demande d'être présents au moment du vote.

L'entrée en matière a été votée par la commission par 9 voix contre 2. Aussi, je vous invite à suivre la position de la large majorité de la commission et vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce projet tel que présenté.

Le Commissaire. La révision fiscale qui fait l'objet du message N° 209 a été induite soit par un engagement du Conseil d'Etat lors du traitement de motions, soit pour satisfaire à l'harmonisation fiscale aux plans

¹ Message pp. 1998ss.

fédéral, respectivement intercantonal, soit pour donner suite à des motions acceptées par le Grand Conseil, soit encore par des propositions complémentaires du Conseil d'Etat.

Conformément à un engagement pris par le Conseil d'Etat, il s'agit ainsi de modifier les règles de la compensation de la progression à froid en vue de l'accélérer. Il s'agit ensuite de mettre en vigueur la dernière étape de la réforme II des entreprises. Le projet prévoit également de s'aligner sur le droit harmonisé en matière de frais de garde. La déduction devient ainsi une déduction générale et non plus une déduction sociale. Je signale que nous reprenons textuellement les textes de la législation fédérale de façon à ce que la jurisprudence s'applique de manière identique. Eléments intéressants qui ont été relevés en partie par le rapporteur, d'une part, la limite d'âge est portée de 12 à 14 ans et, d'autre part, le suivi d'une formation est assimilé à l'exercice d'une activité lucrative; cela signifie que des étudiants universitaires ayant des enfants peuvent bénéficier de cette déduction.

Comme nouveauté, le projet prévoit la déductibilité des versements aux partis. Les conditions d'application sont également reprises intégralement et selon le texte de la législation d'harmonisation.

Autre nouveauté importante pour les personnes physiques, le *splitting*, qui était jusqu'à présent de 56%, passe à 50%. Je rappelle que le *splitting* signifie que le taux fiscal appliqué à la totalité des revenus du couple correspondra désormais au taux applicable à 50% de ses revenus.

D'autre part, l'impôt sur la fortune est réduit d'un taux variant entre 5 et 10%. Pourquoi y a-t-il cette variation? Cela provient en réalité des arrondis.

Les personnes morales sont également concernées par ce paquet fiscal. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital est réduit d'environ 10%. Ainsi pour l'impôt sur le bénéfice, il passe de 9,5 à 8,5%. Cette proposition du Conseil d'Etat est faite pour deux raisons. Tout d'abord, il s'agit d'améliorer la situation du canton dans une optique d'attractivité fiscale à l'heure où l'arrêté Bonny ne sera plus applicable à partir de l'année prochaine. Cette réduction est essentielle pour permettre au canton de continuer à attirer de nouvelles places de travail. Et l'effort commun du canton et des communes est important si l'on veut obtenir un résultat effectif.

D'autre part, deuxième raison, ce sont les discussions que la Confédération a – aura – encore avec l'Europe. Je suis pour ma part convaincu que les statuts fiscaux cantonaux particuliers, je pense aux statuts des sociétés holdings, des sociétés de domicile, vont disparaître à plus ou moins court terme. La seule réponse à cette évolution inéluctable – et ce n'est pas une particularité fribourgeoise, c'est ce qui sous-tend également par exemple la démarche neuchâteloise – est de s'y préparer en baissant systématiquement les taux, qui seront alors applicables à un moment donné à l'ensemble des types de sociétés.

C'est avec ces considérations que je vous invite à entrer en matière et à suivre la proposition telle que présentée, comme vous l'a recommandé également le rapporteur de la commission.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Le moins que l'on puisse dire est que ce projet de loi aura créé un certain malaise au sein du groupe socialiste. Un certain malaise... j'aurais envie de dire un malaise certain et cela pour plusieurs raisons.

Le premier: baisser la fiscalité peut se faire rapidement et je ne doute pas qu'une petite heure de débat cet après-midi entérinera ces baisses, quelques instants de débat pour des conséquences à long terme!

Pour prendre de telles décisions, sans s'y opposer, notre groupe aurait souhaité disposer de certains outils d'aide à la décision. Si l'on prend un autre exemple que celui que nous avons cet après-midi, si l'on prend l'exemple d'un ménage privé qui envisagerait de gagner moins – on peut imaginer une réduction du temps de travail, passer de 100 à 90% pour s'occuper de ses enfants –, il est évident que ce ménage va étudier l'impact de sa décision et va élaborer un budget sur plusieurs années. Ici, nous nous trouvons dans une situation quasi similaire sans avoir entre les mains une version actualisée du plan financier. Nous regrettons cela d'autant plus que la dernière version de cette planification prévoyait déjà des difficultés importantes pour les années à venir.

Le deuxième malaise créé par ce projet de loi a trait à l'impact qui est le sien sur les communes. Avec ces baisses, les communes sont embarquées dans ce projet bien malgré elles. Bien sûr, nous avons débattu de tout cela lors des traitements des différentes motions, mais il faut tout de même rappeler ici que la situation financière du canton n'a rien à voir avec celle des communes fribourgeoises puisque, rappelons-le, de manière cumulée, nos communes ne disposent pas d'une fortune de plusieurs centaines de millions, mais bien d'un endettement qui avoisine le milliard. On l'a lu dans la presse hier encore, certaines communes se crispent comme jamais en cette période de budget et je peux vous dire que je les comprends! On incrimine la nouvelle péréquation. A titre personnel, je ne suis pas certain que cette péréquation soit la source de tous ces problèmes. Je suis plutôt persuadé que ces difficultés arrivent et sont le fruit de l'augmentation, notamment des charges liées, mais elles sont cumulées par les baisses d'impôt. Ces baisses créent très clairement un effet de levier très important. Pour éviter, voire limiter, ce mécanisme, nous interviendrons par la suite avec des amendements lors de la lecture des différents articles. Dernier problème généré par ce projet de loi: nous sommes, il faut le dire, face à un projet «fourre-tout». Comment s'opposer au mécanisme de compensation de la progression à froid? Comment s'opposer au *splitting* pour les couples mariés, mesure qui fait clairement partie de nos souhaits? Notre opposition apparaît impossible malgré que de nombreuses autres mesures nous apparaissent exagérées en l'état.

C'est donc du bout des lèvres – et j'aimerais dire «pieds et poings liés» – que notre groupe ne s'opposera pas à l'entrée en matière. De toute façon, on le répétera sans doute cet après-midi, le vrai moment du débat sur ces thèmes fiscaux c'est lorsque ce Parlement traite de motions.

A ce titre, j'aimerais relever que de nouvelles motions fiscales sont aujourd'hui dans le pipeline. Je pense notamment à celle déposée par nos collègues Siggen et

Thürler. Aujourd'hui, les baisses que l'on va entériner font déjà grincer des dents, pour les responsables communaux notamment. Eh bien, sachez que la motion en attente prévoit un impact plus de cinq fois plus fort que celui d'aujourd'hui! Des simulations ont déjà été faites et je peux vous avouer qu'elles font très clairement peur! J'invite mes collègues à prendre connaissance de nos simulations, si ce n'est pas des miennes, de celles d'autres collègues qui, dans la salle, les ont faites et à peser l'impact d'une telle motion.

Tout objet parlementaire peut être retiré à temps et j'espère que les deux motionnaires sauront prendre les décisions qui s'imposent.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Le groupe démocrate-chrétien a toujours défendu les intérêts des familles et continuera à les défendre avec des actions concrètes. La proposition du Conseil d'Etat de réduire l'imposition du revenu des couples mariés de 56 à 50% en est la preuve. Ce sont notamment les conjoints avec enfant(s) et les rentiers mariés qui profiteront davantage de cette mesure, mesure proposée par le groupe démocrate-chrétien dans une motion en 2007. Avec cette modification, on arrive enfin à corriger une injustice flagrante. Je vous rappelle que 20 millions des 36 millions, soit plus de la moitié de l'effort de la baisse proposée par ce projet de loi, sont consacrés à l'élimination de cette injustice sans compter l'effort de la part des communes.

Les cantons montrent l'exemple et améliorent le splitting. Nous pouvons uniquement espérer que la Confédération abandonne son attitude hésitante et qu'elle élimine également cette injustice. Les contribuables mariés lui en seront très reconnaissants.

Die Senkung der Unternehmenssteuer ist im heutigen Umfeld eine hochwillkommene Wirtschaftshilfe für unsere KMU. Der Kanton Freiburg hat heute die Möglichkeit, zu handeln. Es gibt keinen besseren Zeitpunkt, da etwas Morgenröte am Wirtschaftshimmel erscheint. Die Unternehmen werden diese Verbesserungen der Rahmenbedingungen zu schätzen wissen. Es ist ein Beitrag zur Wettbewerbsverbesserung der Unternehmen und auch des Kantons. Insofern ist diese Steuer-senkung nichts anderes als Wirtschaftshilfe oder eine Investition in die Zukunft unseres Wirtschaftsstandortes. Die gesteigerte Attraktivität wird sich in höheren Umsätzen, mehr Beschäftigten und schlussendlich wieder in höheren Steuererträgen niederschlagen.

Le groupe démocrate-chrétien est convaincu du projet, qui est équilibré et qui soutiendra les familles fribourgeoises et nos PME.

Nous vous proposons donc à l'unanimité d'entrer en matière et de voter le projet.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Voici un pas supplémentaire dans la direction d'un allègement fiscal afin de renforcer notre canton et nos communes dans la situation concurrentielle entre cantons et, parfois même, envers d'autres pays de l'Europe. Ces mesures sont d'ores et déjà intégrées, comme vous le savez, au budget 2011 et répondent à différentes motions parlementaires. Il va sans dire que le groupe libéral-radical

salue et soutient ce message, comme il l'a fait pour les mesures précédentes.

A noter que les allègements adoptés lors de cette législature se montent au total à 25,7 millions pour les personnes morales et sont de 17,4 millions pour les personnes physiques, sans compter les efforts faits par l'ensemble des communes.

Erlauben Sie mir, hier gleich die Bedeutung einer parallelen Reduktion von Kanton und Gemeinden hervorzuheben. Es ist unbestritten, dass nicht alle Gemeinden mit Leichtigkeit diese Steuersenkungen verkraften können. Für die Konkurrenzfähigkeit und die Vergleichbarkeit ist es aber fast ein Muss, dass Kanton und Gemeinden ihre steuerliche Attraktivität steigern.

Ob bei einer noch konsequenteren Handhabung der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden eine komplette Trennung der Steuersysteme möglich werden könnte, bleibe dahingestellt.

Abschliessend bleibt zu erwähnen, dass trotz dieser teilweise schon lange geforderten Steuersenkungen die Leistungen des Staates nicht abgebaut werden.

Avec ces quelques considérations, je vous invite à entrer en matière et à voter ce message sans modification.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du message N° 209. Nous acceptons évidemment l'entrée en matière et acceptons le projet tel que proposé par le Conseil d'Etat. En d'autres termes, nous nous opposerons aux amendements déposés par le groupe socialiste.

Nous relevons avec satisfaction la mise en œuvre enfin complète de notre motion en faveur d'une réduction de 10% de l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales. L'assouplissement de la compensation de la progression à froid répond également à une autre de nos motions quand bien même il aurait été plus simple d'appliquer les règles valables au plan fédéral. L'introduction du splitting intégral est aussi une correction bienvenue de notre système fiscal. Enfin, les baisses proposées pour les personnes morales sont nécessaires afin d'améliorer la compétitivité économique de notre canton.

Ceci dit, la politique des petits pas du Conseil d'Etat ne nous donne pas entière satisfaction. Le canton de Fribourg reste dans les profondeurs des classements intercantonaux et, pire encore, nous avons fortement régressé ces dernières années au niveau de l'imposition des entreprises. Alors qu'il y a une dizaine d'années, nous nous trouvions encore au milieu du classement, cette régression est la preuve que Fribourg est déjà peut-être devenu l'enfer fiscal promis par l'initiative du groupe socialiste soumis en votation le 28 novembre! C'est pourquoi notre groupe demande au Conseil d'Etat d'aller plus loin et plus vite. Il s'agira notamment de mettre en œuvre rapidement la motion conjointe des groupes UDC, PDC et PLR récemment déposée.

Avec ces considérations, nous vous proposons d'accepter ce message.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). J'ai l'honneur de rapporter au nom du groupe Alliance centre gauche sur un sujet sensible mais souvent souhaité et apprécié par une grande majorité de contribuables, la baisse des impôts! Ces différentes baisses d'impôt ne peuvent qu'apporter – c'est mon avis personnel – un léger souffle de relance dans le milieu économique et, sans aucun doute, soulager de nombreux portemonnaies. Certes, on ne fera pas d'omelette sans casser des œufs mais cette éclaircie des petits pas en matière fiscale va, pour ma part – et c'est encore une fois un avis personnel – dans le bon sens. Notre canton se situe aujourd'hui dans une situation où l'attractivité devient intéressante même si, à certaines périodes, des drames de licenciement, de fermetures d'entreprises, créent le désarroi dans la population et touchent durement les personnes concernées.

Concernant le message modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs, notre groupe votera l'entrée en matière. Au final, cependant, pour notre groupe aux multiples facettes, chacun se déterminera selon ses propres convictions.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants. Tous soutiennent l'entrée en matière, ce qui est un grand soulagement. Je constate que Markus Bapst, au nom du groupe démocrate-chrétien, Markus Ith, au nom du groupe libéral-radical, Stéphane Peiry, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et Louis Duc, au nom du groupe Alliance centre gauche, soutiennent l'entrée en matière. Le délégué ou plutôt le porte-parole du groupe socialiste fait quelques remarques. Il parle de malaise au sein du groupe socialiste. Je dirais que moi, je n'y peux rien si l'appréciation au sein du groupe socialiste n'est pas la même que dans les autres groupes! Ce qui me chagrine le plus, c'est son approche de la fiscalité des entreprises! La masse fiscale des personnes morales – j'y reviendrai tout à l'heure quand on traitera des amendements – a augmenté de 61% au budget 2011 par rapport à ce qu'on avait en 2001. C'est une masse très importante, toutes les communes en profitent et je crois qu'on doit éviter de se tirer un auto-goal en continuant sur la même ligne, en n'adaptant pas nos taux. Je vous donnerai d'autres arguments tout à l'heure. Je crois que c'est le moment de baisser les taux des personnes morales pour, encore une fois, favoriser l'activité économique et surtout créer de l'emploi.

M. Girard, cette loi n'est pas un fourre-tout, c'est la suite de différentes motions que le Grand Conseil a votées. En plus, le Conseil d'Etat, disons dans sa grande sagesse, a rajouté deux déductions complémentaires pour les personnes morales. J'aurais l'occasion de revenir tout à l'heure en traitant des amendements sur d'autres arguments concernant la fiscalité des personnes morales.

Le Commissaire. C'est avec beaucoup de plaisir que j'entends M. le Rapporteur parler de la grande sagesse du Conseil d'Etat; je transmettrai à mes collègues! Je remercie l'ensemble des intervenants qui accepte l'entrée en matière avec plus ou moins de remarques.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Girard, lorsqu'il prend l'exemple de la famille, évidemment toute famille qui fait un budget se demande si elle peut gagner moins, mais elle devrait aussi se demander si elle peut dépenser plus parce que c'est souvent l'alternative. J'ai déjà dit: j'attends encore de voir que ce Grand Conseil, dans sa grande sagesse également, accepte que le Conseil d'Etat présente un budget avec un bénéfice de 40-50 millions sans tout de suite lui expliquer à quoi on pourrait les dépenser! Jusqu'à présent, on a toujours essayé de faire un certain équilibre avec l'augmentation, l'extension des prestations tout en agissant un peu sur les recettes.

M. le Député Girard évoque également l'impact sur les communes, qui est indéniable. Une question de fond, je l'ai évoquée dans ma première intervention: lorsqu'il s'agit d'être un tout petit peu attractif, je suis convaincu que l'Etat ne peut pas faire tout seul. D'autre part, je conteste son affirmation quand il dit que la situation des communes est moins bonne que celle du canton. Je ne vais citer qu'un chiffre. Dans les comptes 2009, le résultat du canton, avant opérations extraordinaires, était d'environ 100 millions, c'est-à-dire 3%, alors qu'une bonne partie des communes – je ne veux pas citer de chiffres parce que je n'ai pas fait exactement le décompte – a réalisé, avant opérations extraordinaires, un bénéfice de 10%. Qu'on soit clair, pour ce qui me concerne, je ne peux que saluer cette situation des communes, qui est bonne, contrairement à ce qu'on prétend. C'est une excellente chose mais je crois qu'on ne doit pas non plus travestir quelque peu la réalité.

Ce n'est pas un projet fourre-tout, c'est un projet qui traite de fiscalité avec toute une série de points.

Pour l'intervention de M. Peiry, en ce qui concerne la progression à froid, j'aimerais juste rappeler que le débat a déjà eu lieu, que le Grand Conseil a refusé la motion mais en se basant sur une promesse du Conseil d'Etat, promesse que le Conseil d'Etat réalise aujourd'hui. Il nous dit qu'il faut aller plus vite et plus loin surtout, en particulier, dans l'application de la motion Siggen/Thürler. J'aimerais dire qu'il faudra d'abord en débattre parce qu'elle n'a pas encore été débattue ici. Ensuite, le Conseil d'Etat n'a pas de difficulté à dire qu'il faudra aller beaucoup plus rapidement dans les baisses fiscales, mais alors il faudra être cohérent et ne pas jouer en même temps sur l'augmentation des dépenses à charge du canton!

Avec ces considérations, je vous remercie d'entrer en matière.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

ART. 21 AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet alinéa nouveau introduit la notion d'apport de capital et permettra au détenteur de droits de participation de retirer ses apports financiers sans conséquences fiscales dans la mesure où ces fonds appartiennent à sa fortune privée.

– Adopté.

ART. 31 AL. 1

Le Rapporteur. Cet article élargit la notion de remplacement dans le cas du remplacement d'un bien de production: l'exigence voulant que l'objet de remplacement remplisse la même fonction a été abandonnée. D'autre part, une réserve est mise en ce qui concerne le remplacement d'immeubles par le simple fait que certains cantons soumettent celui-ci à l'impôt sur les gains immobiliers.

– Adopté.

Elections judiciaires¹

Résultats de scrutins organisés en cours de séance

Un ou une procureur-e auprès du Ministère public unifié

Bulletins distribués: 98; bulletins rentrés: 95; bulletins blancs: 3; bulletin nul: 0; bulletins valables: 92; majorité absolue: 47.

A obtenu des voix et est élue *M^{me} Christiana Dieu-Bach*, avec 92 voix.

Un ou une procureur-e général-e adjoint-e

Bulletins distribués: 100; bulletins rentrés: 96; bulletin blanc: 1; bulletin nul: 1; bulletins valables: 94; majorité absolue: 48.

A obtenu des voix et est élu *M. Markus Julmy*, avec 94 voix.

Un juge à 100% (francophone) auprès du Tribunal des mesures de contrainte

La Présidente. Le préavis du Conseil de la magistrature propose à égalité les candidatures de M. Maurice Guillet et de M. Michel Wuilleret. *M^{me} Christiana Dieu-Bach*, venant d'être élue, n'entre plus en ligne de compte pour cette élection.

Le préavis de la Commission de justice propose quant lui la candidature de M. Maurice Guillet.

J'ouvre la discussion sur cette élection.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme vous l'a dit notre présidente, le Conseil de la magistrature a donné un préavis favorable en priorité à deux personnes: M. Guillet et M. Wuilleret. Je remercie la Commission de justice qui a préavisé favorablement l'une de ces deux personnes.

Quel rôle sera celui de juge des mesures de contrainte? Il devra faire face au Ministère public ou au tribunal ainsi qu'à l'avocat pour décider de la mise en détention provisoire ou de la prolongation d'une détention. C'est une décision difficile. Il faut donc que cette personne ait de l'expérience, de la maturité et fasse preuve pour ces décisions d'une grande impartialité et d'une

grande indépendance. C'est la raison pour laquelle le Conseil de la magistrature a opté pour des personnes qui ont déjà de l'expérience et qui sauront faire face et prendront leurs décisions en toute indépendance.

Je vous remercie donc de suivre le préavis de la Commission de justice et celui du Conseil de la magistrature.

Projet de loi N° 209

(suite)

ART. 34 AL. 1 LET. 1 (NOUVELLE) ET AL. 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. La lettre i introduit une nouvelle déduction, il s'agit des cotisations et versements aux partis politiques qui seront déductibles jusqu'à un montant de 5000 francs sous certaines conditions.

L'alinéa 3 traite des frais de garde. C'est la reprise de l'article 36 al. 1 let. g, qui fait passer ces déductions sous déductions générales par souci d'harmonisation. Deux modifications y sont introduites, il s'agit de porter l'âge donnant droit à la déduction de 12 ans à 14 ans et d'assimiler, pour les époux, le suivi d'une formation à l'exercice d'une activité lucrative.

Le Commissaire. Pour ce qui concerne les conditions pour la déduction en faveur des partis politiques, le texte reprend tel quel le texte fédéral, ce qui permet d'avoir une parfaite correspondance entre l'IFD et l'impôt cantonal.

D'autre part, pour ce qui concerne la déduction pour enfant, il n'y a pas de différences fondamentales, comme on l'a dit. Il s'agit d'un déplacement de l'article 36 à l'article 34. Les deux nouveautés sont une adaptation à la législation fédérale. C'est l'âge des enfants, donnant le droit à la déduction, qui est porté de 12 à 14 ans. D'autre part, et je crois que c'est un élément important, le suivi d'une formation est assimilé à l'exercice d'une activité lucrative. Cela signifie que lorsqu'un époux exerce une activité lucrative et que l'autre suit une formation ou lorsque les deux suivent une formation, la déduction pour frais de garde des enfants pourra être accordée, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent en droit cantonal.

– Adopté.

ART. 36 AL. 1 LET. G

Le Rapporteur. Cette disposition est abrogée du fait que la déduction des frais de garde est passée à l'article 34 al. 3.

– Abrogée.

ART. 37 AL. 3

Le Rapporteur. Cet article introduit une amélioration du splitting pour les couples mariés et pour les contribuables avec enfant à charge, lequel passera de 56 actuellement à 50%.

¹ Préavis pp. 2049ss.

Le Commissaire. Ce splitting, je tiens à le relever, concerne les familles mais concerne également notamment les retraités.

– Adopté.

ART. 40 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. Sur la base du texte de cet article, la correction de la progression à froid interviendra au moins une fois tous les trois ans et/ou dès que l'indice des prix à la consommation aura progressé de 5% au lieu de 8 actuellement.

Le Commissaire. Les nouvelles dispositions correspondent à un engagement pris par le Conseil d'Etat lorsqu'il proposait de rejeter la motion tout en disant qu'il proposerait de nouvelles dispositions.

– Adopté.

ART. 62 AL. 1

Le Rapporteur. Dans cet article, le barème de l'impôt sur la fortune est corrigé de 5% à la baisse.

Le Commissaire. Il s'agit ici de la fin de l'application d'une motion. Pour finir d'appliquer la motion, il aurait fallu corriger les barèmes de 1%. On arrivait à des montants ridicules, raison pour laquelle on est passé à 5%. Ensuite, en fonction des arrondis, le 5% peut varier mais c'était l'idée de base.

– Adopté.

ART. 62A AL. 1

Le Rapporteur. Cet article traite de la correction de la progression à froid pour ce qui concerne l'impôt sur la fortune. Les mêmes critères que ceux appliqués à l'impôt sur le revenu sont introduits.

– Adopté.

ART. 97 AL. 1 LET. D

Le Rapporteur. Nous abordons avec cet article les modifications de l'imposition des personnes morales. Par souci d'harmonisation avec le droit fédéral, la notion d'exonération pour les entreprises de transport comporte un seul critère, soit la jouissance d'une concession fédérale. Les notions d'«importance du point de vue de la politique des transports», du bénéfice ou de l'absence de distribution d'un dividende sont abandonnées.

– Adopté.

ART. 104 AL. 4

Le Rapporteur. Il s'agit là de corriger la notion de participation déterminante ramenant la part de détention de 20 à 10% pour être en concordance avec l'article 111 qui traite de la réduction pour participation. Cette proportion de 10% reprend également la règle du droit fédéral harmonisé.

– Adopté.

ART. 106 AL. 1 ET 1^{BIS}

Le Rapporteur. L'alinéa 1 traite du remploi des réserves latentes des personnes morales lors d'un remplacement d'un bien d'exploitation. Il reprend les mêmes critères que l'article 31 al. 1 traitant du remploi dans une entreprise individuelle.

L'alinéa 1^{bis} fait passer la notion de participation déterminante de 20 à 10% par souci de concordance avec l'article 111.

– Adopté.

ART. 110 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. Le taux d'imposition du bénéfice des personnes morales passe de 9,5 à 8,5%, soit une baisse d'environ 10%.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). J'interviens pour rompre cette parfaite harmonie. Mes arguments valent tant pour l'article 110 que pour les articles 111, 112 al. 5 let. b, 113 al. 1 et 2, 114, 121, 122 al. 1 et 130. Je demande dans tous les cas le maintien des taux actuels.

J'ai entendu avec attention les arguments des uns et des autres. Permettez-moi de vous dire avec un léger sourire que la majorité de ce Grand Conseil considère parfois que le statut des communes est presque celui du célibat que l'on impose aux prêtres. J'aimerais plaider aujourd'hui pour un célibat librement choisi. J'aimerais également rassurer celles et ceux qui sont intervenus en leur disant que le débat ne porte pas sur la problématique de la baisse de la fiscalité cantonale. Nous sommes sensibles à ces arguments, quoiqu'il faille parfois se poser la question pour savoir s'il est bon d'adopter des mesures structurelles en fonction de situations conjoncturelles.

Je ne vais pas intervenir au sujet des améliorations fiscales au profit des couples bénéficiant du splitting, mesure fondamentalement importante dans le cadre de l'impôt sur les personnes physiques. Mon intervention concerne uniquement les mesures prévues pour les personnes morales dans la mesure où elles touchent plus directement, même si l'on a entendu des chiffres généraux, les grandes communes chefs-lieux de notre canton. Il est nécessaire de donner à chacune d'entre elles le libre-arbitre de suivre partiellement, en totalité ou pas du tout les décisions cantonales. Loin de moi l'idée de me transformer, comme certains l'on dit, en calimero communal, mais j'aimerais tout de même rappeler à mes collègues députés que depuis des années des efforts importants ont été demandés aux communes. Je ne peux que citer avec certitude ceux qui concernent une capitale dont le nom commence par «Fri» et finit par «ourg». Depuis 2003, l'ensemble des décisions que nous avons prises jusqu'en 2008 ont représenté pour notre ville une baisse cumulée de 8,5 millions de rentrées fiscales. D'autres décisions qui ont été prises pour le 1^{er} janvier 2010 correspondent pour la ville de Fribourg à une baisse fiscale de l'ordre de grandeur de 2 millions et celle que vous êtes joyeusement priés de suivre aujourd'hui représentera une incidence complémentaire de l'ordre de 4,6 millions de francs. Loin de moi l'idée de contester ces baisses, mais j'aimerais

vous rendre sensibles au fait que les grandes communes et chefs-lieux de ce canton sont plus durement touchés. J'en veux pour preuve qu'à la suite de l'adoption par le Grand Conseil de la motion de notre collègue M. Kuenlin, la ville de Fribourg subit une perte sèche de l'ordre de 600 000 francs dans le cadre de la suppression de l'impôt spécial sur les immeubles. C'est la raison pour laquelle je vous demande de faire la part des choses en ce qui concerne ces éléments. Les techniques parlementaires et les différents objets présentés à des moments différents me forcent dans un premier temps à modifier tous ces articles pour ensuite intervenir dans un deuxième temps, certainement mercredi ou jeudi, lors de l'examen du projet N° 218 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux pour rétablir ce coefficient à 90% des taux actuels fixés aux articles 110, 113 et suivants de la LICD.

Mon argument vaut pour tous les amendements que j'ai déposés.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). L'intervention de notre collègue Clément dresse, à mon sens, un tableau trop noir. Il oublie un certain nombre de choses qu'il faudrait également rappeler dans le contexte des finances communales. Il y a tout d'abord des tâches qui ont été cantonalisées, par exemple les bourses.

Au niveau des revenus, la Banque cantonale paie des impôts à la commune qui abrite le siège principal et aux communes qui ont des succursales. Ce sont des rentrées qui n'existaient pas avant et qui arrivent aujourd'hui dans ces communes.

De l'autre côté, j'ai toujours le sentiment que l'on pense que le fait que les impôts communaux soient couplés aux impôts cantonaux est une exception. Ce n'est pas vrai. Si vous regardez dans les cantons qui nous entourent, lorsque les cantons passent à une baisse, les communes participent en règle générale aussi à cette baisse. Quand je regarde les journaux, je constate qu'il y a beaucoup de communes dont les finances sont saines, avec des bénéficiaires parfois très importants. En moralité, je ne veux pas dire qu'il y a des communes sans problème, mais elles ont les moyens de corriger. Elles peuvent agir quand elles le veulent et quand elles ont besoin en relevant leurs impôts. Personnellement, je ne vais pas voter cette proposition. Je vais suivre la proposition du gouvernement.

Bourgknecht Jean (*PDC/CVP, FV*). J'aimerais en mon nom personnel et au nom d'une minorité du groupe démocrate-chrétien vous demander de soutenir les divers amendements qui viennent d'être déposés par notre collègue Pierre-Alain Clément. En effet, je rappelle que l'ensemble des modifications proposées entraîneront pour les communes une diminution des recettes fiscales de l'ordre de 28 millions de francs. Il n'y a pas besoin de rappeler que ces baisses fiscales ne font que s'ajouter à toute une série d'autres déjà décidées par le Grand Conseil au cours de ces dernières années. De plus, elles réduisent fortement les progressions des revenus des recettes fiscales des communes, pas seulement d'ailleurs celles de la ville de Fribourg. L'amendement déposé est raisonnable car il ne remet en question ni les diminutions du barème proposé pour

les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ni la partie cantonale des baisses proposées pour les personnes morales, baisses qui sont à mon sens tout à fait justifiées au vu de la situation financière du canton et pour assurer notre compétitivité fiscale et économique. Avec ces amendements, on ne peut en outre pas reprocher aux communes de ne pas participer conjointement avec l'Etat aux mesures et efforts visant à améliorer l'attractivité fiscale de notre canton. Seul une partie des baisses, celles concernant le bénéficiaire et le capital des personnes morales, ne seraient pas répercutées sur les communes. Avec de nombreux autres députés de différents partis, j'ai régulièrement défendu l'idée de découpler, dans la mesure du possible, fiscalité cantonale et communale, cela pour trois motifs principaux.

En premier lieu, la situation des communes n'est pas comparable à celle de l'Etat. Elle est moins bonne malgré ce que l'on vient d'entendre, preuves en sont notamment les dettes de ces dernières ou les reports de charges des nouvelles charges liées qui leur sont régulièrement attribuées. Il y a certaines exceptions. On a parlé tout à l'heure de la Banque cantonale, mais il y a beaucoup plus d'exemples qui vont dans un sens contraire.

Deuxième raison, ces baisses fiscales qui se reportent automatiquement sur les communes sont difficilement compatibles avec le principe de l'autonomie communale.

Troisième motif, il n'est pas sain qu'une commune puisse se voir contrainte pour compenser les baisses imposées par le canton de proposer à ses propres citoyens une hausse de la fiscalité communale. Autant il est judicieux de veiller à l'attractivité de notre canton, autant il est aussi de notre devoir de ne pas risquer d'étouffer les communes, car nous y serons alors tous perdants.

Nous avons ici une possibilité de découpler la fiscalité pour une partie des baisses proposées tout en garantissant d'une part l'amélioration de l'attractivité fiscale du canton et d'autre part là où le découplage est possible, d'assurer des revenus fiscaux suffisant pour les communes et cela en plein respect de leur autonomie. Ne passons pas à côté de cette opportunité. C'est pour ces raisons que je vous invite à accepter les divers amendements qui vous sont proposés.

Thomet René (*PS/SP, SC*). J'ai de la peine à suivre la logique de notre collègue Markus Bapst: il faut à la fois rendre attractif le canton par des baisses d'impôts, mais il faut affaiblir le centre, alors que j'ai entendu régulièrement dans cette enceinte qu'il fallait un centre fort pour faire le poids entre Berne et Lausanne. Si on veut un centre fort, il faut éviter de l'affaiblir. Il faut suivre les propositions de notre collègue Pierre-Alain Clément et éviter de faire des compensations, car si on apporte une amélioration au plan cantonal pour la gommer immédiatement au plan communal, je crois que l'effet n'est pas réalisé.

Clément Pierre-Alain (*PS/SP, FV*). Permettez-moi d'intervenir très brièvement pour corriger un fait qui manifestement est erroné. Je m'adresse à mon collè-

gue M. Bapst. Il a terminé son intervention en disant qu'il était possible pour les communes d'augmenter leur taux communal. Il a raison. En revanche, il oublie qu'il existe deux catégories de communes, si vous permettez cette expression. Il y a les communes avec assemblées communales, où lorsque l'assemblée communale prend sa décision, elle entre en force. Il y a aussi beaucoup d'autres communes avec un conseil général et très souvent ses décisions sont soumises au référendum. L'égalité de traitement des communes qui pourraient opter comme vous le pensez n'est pas garantie d'une manière totale dans le cas de l'exercice réel de cette décision.

Le Rapporteur. Je prends note des amendements de M. Clément. La commission n'a pas eu à se prononcer sur ces amendements. Des discussions ont eu lieu dans ce sens, mais les représentants des communes n'ont pas jugé opportun de faire une proposition d'amendement. Le vice-syndic des communes était membre de la commission, mais il n'a pas jugé opportun de faire une proposition dans ce sens. Je crois que c'est de la sagesse.

Tout en répondant aux différents intervenants, j'aimerais attirer votre attention sur plusieurs aspects. Il s'agit de l'augmentation de la masse fiscale des personnes morales. Elle est passée de 69,5 millions en 2001 à 112 millions en 2011, soit une augmentation de 42% ou 61%, ceci malgré les baisses en vigueur ou à voter de 40 millions. C'est vous dire la très forte progression qu'ont connue les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Les communes bénéficient aussi de cette augmentation des rentrées fiscales qui est de l'ordre de 42,5 millions et environ de 90% (36 millions) pour les communes. Ne doivent-elles pas participer à l'effort de baisse? Je suis d'avis que par équité et solidarité elles doivent participer à l'effort fait par le canton pour améliorer la fiscalité des sociétés qui, pour la majorité, sont des sociétés de famille dans lesquelles le propriétaire s'investit sans compter. Un agissement sur le coefficient laisserait le même bénéfice aux paroisses qui continueraient à prélever le même montant sans participer aux efforts d'amélioration de la fiscalité des sociétés. Je suis d'avis que l'effort doit être commun.

Vous avez tous lu et entendu les discussions qui ont actuellement lieu avec l'Europe. La Communauté européenne veut une uniformisation du système fiscal suisse et exigera certainement un jour une suppression des statuts du domicile, sociétés qui sont actives essentiellement à l'étranger et qui paient des impôts cantonaux en fonction de l'activité administrative ou commerciale déployée en Suisse. Si ces statuts devaient être supprimés, ceci signifierait une très forte augmentation d'impôts pour ces sociétés. A ce moment-là, ces sociétés quitteront certainement la Suisse et avec elles une foule d'emplois. Il faut en conséquence préparer le terrain en baissant le taux général d'imposition des sociétés pour éviter un trop gros saut et surtout préserver l'emploi. Mesdames et Messieurs les représentants des communes, nous devons travailler sur le long terme et préparer le terrain pour demain. Evitons sur la base d'une minime baisse fiscale de saborder le développement économique de notre canton.

M. le Commissaire du Gouvernement a fait allusion tout à l'heure à l'arrêté Bonny. Je crois que cet arrêté Bonny va tomber en fin d'année et le canton n'aura plus de soutien au niveau fédéral. Il ne pourra plus exonérer de nouvelles entreprises de l'impôt fédéral direct. On sera en concurrence avec d'autres cantons qui pourront toujours l'appliquer. Le canton sera alors pénalisé, d'où une raison de baisser son taux fiscal.

La nouvelle péréquation financière entre les communes dans laquelle l'Etat verse 12 millions corrige également une bonne partie du rôle de ces communes centre. La situation de la commune de Fribourg, puisque les intervenants sont essentiellement de la ville de Fribourg, a été prise en compte et la nouvelle péréquation leur est favorable. En plus de cela, le canton a pris en charge différentes tâches et les communes n'ont plus à les supporter.

Concernant les arguments du député Thomet qui consistent à affaiblir le centre, je ne crois pas que le centre soit affaibli. M. Bapst a fait allusion tout à l'heure aux impôts que versent la Banque cantonale. La commune de Fribourg est l'une des principales bénéficiaires et elle n'a pas jugé utile de réagir.

Concernant la correction du barème ou du coefficient, j'aimerais rappeler ce qu'a dit tout à l'heure le député Markus Bapst. Tous les cantons ont un seul barème, mais les cantons et les communes ont leur propre coefficient. Chaque commune peut corriger quand bon lui semble le coefficient. Si vous avez des investissements importants ou des charges très importantes à couvrir, vous devez en parallèle avec le projet proposer une adaptation de l'impôt pour couvrir les charges supplémentaires.

La commission n'a pas eu à se prononcer sur cet amendement. Dans l'esprit des travaux de la commission, je peux vous dire que sa majorité vous demande de soutenir le projet du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Tout d'abord une question technique, dans les propositions d'amendements du député Clément, je pars de l'idée que les articles 111 et 112 ne sont pas dans cette logique. Il s'agit d'autres éléments qui devraient être sortis de ce type d'amendements. Ici, il ne s'agit pas de cette réduction de 10% globalement pour les sociétés.

On peut discuter longuement s'il s'agit d'une baisse de la fiscalité. Globalement, j'ose dire que c'est une réduction de l'augmentation de la fiscalité, parce qu'il y a augmentation des recettes fiscales, mais moins importantes du fait de ces mesures.

Pour mettre d'accord le député Clément et le député Bapst, j'aimerais simplement dire que j'habite une commune qui est grande. C'est la quatrième commune du canton en habitants et elle a un conseil général. Ces dernières années, elle a déjà augmenté deux fois l'impôt communal sans qu'il y ait de référendum.

Cela a été dit, le canton a repris beaucoup de charges des communes ces dernières années. On ne parle pas en termes de recettes. Un député en commission a dit que c'était des «peanuts». Il n'en reste pas moins qu'avec l'addition des «peanuts» on arrive à des montants. J'exclus de ces éléments, contrairement au député Bapst, la question des bourses puisque nous avons liquidé la question des bourses en compensation de la

RPT. Je ne fais pas allusion aux bourses, mais à toute une série d'autres charges qui sont passées des communes au canton et tout le monde trouve ceci normal dans les communes. Personne ne s'offusque que les tâches de proximité viennent tout à coup à charge du canton.

Le député Bourgknecht a parlé d'attractivité fiscale. Il est évident que l'attractivité fiscale, en termes de personnes physiques, est importante, mais la première attractivité fiscale pour les entreprises est celle qui les concerne directement. J'ai de la peine à imaginer que cette attractivité fiscale ne soit amenée sur le tapis que par le canton et que les communes s'en désintéressent, alors qu'elles profitent aussi de l'arrivée de nouveaux emplois. Tout le monde en profite évidemment. Si l'on ne travaille qu'au niveau cantonal, nous n'y arriverons jamais.

J'aimerais encore insister sur un point que j'ai évoqué et que le rapporteur a repris, c'est toute la question européenne. Ce n'est pas par hasard si Neuchâtel agit également dans ce sens-là: il ne procédera aux baisses pas tout de suite, mais à l'horizon 2015–2016. A Neuchâtel, c'est aussi les deux niveaux qui agissent pour pouvoir réagir ou pour pouvoir être prêt lorsque d'autorité la Confédération nous expliquera que par la LHID les statuts fiscaux cantonaux particuliers devront être supprimés.

Tout est possible sur le plan technique, mais il s'agit de savoir quel est l'objectif. Pour ma part, l'objectif est de rendre ce canton attractif pour pouvoir créer des places de travail de sorte que l'on puisse continuer dans le mouvement que l'on a aujourd'hui et oublier ces temps où les Fribourgeois devaient s'expatrier dans d'autres cantons, voire à l'étranger, pour trouver des places de travail que l'on ne trouvait pas ici. On commence à inverser un petit peu le mouvement. Je crois que c'est une bonne chose pour nos jeunes que l'on forme très bien dans ce canton, mais qui doivent encore pouvoir y trouver une place de travail, après avoir fini leur formation.

Je vous invite à ne pas entrer en matière sur ces propositions d'amendements.

– Au vote, l'amendement Clément est refusé par 54 voix contre 35 (7 abstentions)

– Adopté.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 35.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/

CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

Elections judiciaires¹

Résultat de scrutins organisés en cours de séance

Un juge ordinaire à 100% (francophone) auprès du Tribunal des mesures de contraintes

Bulletins distribués: 98; bulletins rentrés: 95; bulletin blanc: 0; bulletins valables: 95; majorité absolue: 48;

Est élu *M. Michel Wuilleret* avec 51 voix. *M Maurice Guillet* obtient 44 voix.

Un juge ordinaire à 50% (germanophone) auprès du Tribunal des mesures de contraintes

La Présidente. Nous passons à l'élection d'un juge ordinaire 50% de langue allemande auprès du Tribunal des mesures de contrainte. Le préavis du Conseil de la magistrature et celui de la Commission de justice propose la candidature de *M. Felix Baumann*.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le Conseil de la magistrature préavise favorablement la candidature de *M. Felix Baumann*. Les raisons qui motivent le choix du Conseil de la magistrature sont les mêmes que celles développées pour le poste francophone de juge des mesures de contrainte, à savoir une personne qui doit être expérimentée, mûre, et qui aura de la disponibilité pour cette fonction, puisque les décisions sur la décision doivent être prises dans les 48 heures.

M. Baumann est actuellement greffier au Tribunal cantonal. Il est parfaitement bilingue et réunit toutes les qualités exigées pour ce poste. Je vous prie donc de soutenir sa candidature.

¹ Préavis pp. 2049ss.

Projet de loi N° 209

(suite)

ART. 111

Le Rapporteur. L'article 111 fixe la notion de réduction pour participation. Celle-ci passe de 20% à 10% et de 2 millions à 1 million, pour harmoniser notre droit cantonal avec le droit fédéral. Là, il y a également un amendement du député Pierre-Alain Clément qui veut maintenir le 20%. Je pense que nous ne pourrions même pas l'accepter, parce que nous serions en contradiction avec la loi sur l'harmonisation. J'imagine qu'il va le retirer.

Le Commissaire. Je n'ai pas de commentaires complémentaires à ceux du rapporteur. Je confirme ce que j'ai dit avant. L'article 111 et 112 ne sont pas à inscrire dans la problématique de la réduction des 10% (environ) de la fiscalité des personnes morales.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Emporté par un élan irréprensible, j'avais pris les articles 111 et 112 dans la foulée. Je les retire car ils ne sont pas du tout concernés par la logique que j'ai moi-même développée.

– Adopté.

ART. 112 AL. 5 LET. B

Le Rapporteur. A l'article 112 al. 5 let. b, il s'agit de préciser la manière d'apprécier la notion de participation déterminante dans le cas de ventes successives d'une part de participation.

– Adopté.

ART. 113 AL. 1 ET 2

Le Rapporteur. L'article 113 al. 1 et 2 traite des associations et fondations qui bénéficieront également d'une réduction du taux d'imposition de 9,5% à 8,5%.

Le Commissaire. Je pars de l'idée que l'amendement proposé par M. le Député Clément a été réglé par le vote précédent. Je n'ai pas d'autres commentaires.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). J'interviens pour apporter quelques éléments complémentaires. Premièrement, ce n'est pas parce que la commission n'a pas eu à traiter cet amendement qu'il ne faut pas entrer en matière pour l'étudier.

J'adresse une deuxième remarque à l'intention du président de la commission spéciale. Le débat sur la péréquation n'a rien à voir avec un débat fiscal. Il s'agissait d'un débat sur la répartition des charges des communes. Il est évident qu'il s'agit de corriger une situation non pas fiscale mais de répartition du paiement des charges. J'aimerais terminer mon intervention en remerciant celles et ceux qui ont soutenu mon amendement.

– Adopté.

ART. 114

Le Rapporteur. J'aimerais dire à M. Clément que nous sommes en discussion sur les liens entre les impôts cantonaux et les impôts communaux. La commune qui est intervenue aujourd'hui est la commune de Fribourg. La péréquation lui a été bénéficiaire. Je me suis permis de soulever ce problème qui fait partie du paquet global des charges et des recettes des communes.

Quant aux débats de la commission, ils ont eu lieu. J'ai répondu à l'amendement et je ne crois pas avoir fait de faute dans ma fonction de président.

Concernant l'article 114, il s'agit d'accorder le même allègement de 10% aux fonds de placements collectifs qui possèdent les immeubles dans le canton. Le taux est également réduit de 9,5% à 8,5%. Notre canton est pénalisé par ce taux qui est le même que celui des personnes morales. La plupart des autres cantons ont un demi-taux pour ces fonds de placements qui possèdent des immeubles dans le canton. Beaucoup de fonds de placements bancaires hésitent à venir investir dans le canton car l'on est trop cher.

– Adopté.

ART. 121

Le Rapporteur. L'article 121 traite du taux d'imposition du capital des sociétés de capitaux qui passe de 1,8 pour mille à 1,6‰, soit une baisse de 10%.

– Adopté.

ART. 122 AL. 1

Le Rapporteur. L'article 122 al. 1 traite de l'imposition du capital des autres personnes morales. Le taux passe de 2,85‰ à 2,55‰, soit une baisse d'environ 10%.

– Adopté.

ART. 130

Le Rapporteur. L'article 130 traite du taux d'imposition du capital des sociétés de capitaux qui passe de 0,19‰ à 0,17‰; pour la part qui dépasse 500 millions, le taux passe de 0,9‰ à 0,8‰, soit une baisse de 10%. Il s'agit des sociétés holdings.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Cette loi entrera en vigueur et sera effective au 1^{er} janvier 2011.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. – Confirmation du résultat de la première lecture.

Le Commissaire. – Confirmation du résultat de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 6. Il y a 19 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brännimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Brunner (SE, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgenner (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 19.*

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011¹

Rapporteur général: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR).

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous présente l'entrée en matière générale du budget de l'Etat de Fribourg pour 2011.

Les revenus de fonctionnement progressent de 7% à hauteur de 218,4 millions de francs pour se situer à une somme totale de 3,316 milliards de francs.

La source de financement la plus importante provient des transferts. Ceux-ci progressent de plus de 9,6% et ils se traduisent par un montant de 1,573 milliard de francs. La mise en œuvre de la RPT a profondément remanié le système de financement des tâches publiques dans le canton, notamment en ce qui concerne l'importance et le mode de contributions des partenaires. Le canton de Fribourg dépend plus fortement des apports extérieurs. Ceci est causé principalement par la péréquation des ressources financée par la Confédération et les cantons à fort potentiel. Le classement pour 2011 montre que le canton de Fribourg a une plus mauvaise situation par rapport à l'année dernière. L'indice se péjore de 7,3 points pour passer de 75,3 points à 68,1 points aujourd'hui. Un rapport du Conseil fédéral sur la péréquation est attendu pour 2012.

Des délibérations délicates sont attendues aux Chambres fédérales. La remise en question du mécanisme des compensations des cas de rigueur serait dramatique pour Fribourg. Pas de doute, le système va être rediscuté et des modifications sont possibles. Il n'y a malheureusement aucune sécurité de ce financement. La deuxième source de financement du canton provient des rentrées fiscales. Celles-ci atteignent pour la première fois le cap du milliard de francs et cela est très important. L'économie fribourgeoise a fait preuve d'une meilleure résistance que prévue dans cette période de crise. Avec un taux de chômage le plus bas de Suisse romande et une reprise significative qui s'est amorcée en fin d'année dernière, l'estimation des rentrées fiscales a été plus finement évaluée. Ce budget 2011 prend en considération le programme de baisses fiscales qui vient d'être accepté par le projet de loi N° 209. Ces baisses fiscales s'élèvent à 36 millions pour l'Etat de Fribourg et à 31,1 millions pour les communes et les paroisses. Cette situation est réjouissante, ce d'autant plus que les baisses fiscales touchent toutes les catégories de contribuables. La croissance des rentrées fiscales est marquée surtout dans le secteur du bénéficiaire des personnes morales, avec un montant de 93 millions, en progression de 25,7%. Je tiens à relever également que l'impôt sur les personnes physiques représente le 75% des rentrées fiscales totales, ce qui est considérable.

Le dernier volet des revenus de fonctionnement comprend les revenus des biens, des taxes et émoluments

¹ Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC.

ainsi que les revenus financiers et comptables. Dans ce chapitre, les montants sont en progression moyenne. Ils se montent à 683 millions de francs, soit une progression de 2,7% par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement de l'Etat de Fribourg pour 2011, celles-ci évoluent aussi de 7,1% pour atteindre la somme de 3,315 milliards. En comparant les recettes et les charges de fonctionnement, il en résulte un excédent de revenus de 762 000 francs. Ce résultat équilibré répond aux exigences tant de la Constitution cantonale que de la loi sur les finances de l'Etat de Fribourg.

En regardant d'un peu plus près ces charges de fonctionnement, je constate que les dépenses de personnel sont les plus importantes. Celles-ci représentent le 43,5% des charges totales de fonctionnement, soit une augmentation de 72,1 millions ce qui représente 5,3% de plus qu'en 2010. Cette augmentation est due notamment aux nouveaux postes, soit + 305 EPT, ainsi qu'à l'indexation des salaires, aux différents paliers, aux décharges pour le personnel enseignant, aux charges sociales supplémentaires à supporter par l'Etat en tant qu'employeur.

Le deuxième chapitre des dépenses les plus importantes de l'Etat de Fribourg concerne les subventions ou transferts qui se montent à 1,217 milliard de francs soit 36,7% des dépenses totales. Les charges de subventionnement progressent beaucoup plus vite que les charges totales malheureusement. Entre 2008 et le budget 2011, elles ont évolué de plus de 24,7% alors que les charges totales durant la même période ont évolué de 12,2%. Depuis 2008, les charges de subventionnement en faveur des communes ont progressé de 23,8 millions ou 41,4%. Le ratio entre les dépenses de subventionnement et la fiscalité ne doit pas dépasser 41%. Pour ce budget 2011, le ratio est à 40,7%, soit tout proche de la limite légale de la loi sur les subventions cantonales.

Le troisième volet en importance des charges de fonctionnement concerne les charges courantes. Celles-ci sont relativement stables pour se monter à 432 millions de francs, soit une augmentation de 3,1% par rapport au budget 2010. Finalement, le compte amortissements s'élève à 139 millions, soit une augmentation de 4,1%. La cause principale de ces amortissements est à rechercher dans l'accroissement net des investissements de l'Etat de Fribourg pour 2011.

Pour terminer cette analyse financière du budget 2011 de l'Etat de Fribourg, je tiens à relever que les investissements nets à charge de l'Etat culminent à 145 millions de francs. C'est un montant important. L'Etat de Fribourg fournit un effort continu en matière d'investissements dans le canton. Fribourg assume pleinement en matière économique et en matière d'emploi. L'autofinancement s'élève à 81,4% et le manque de liquidités pour assurer ces investissements est de l'ordre de 27 millions.

Dernières remarques de la Commission des finances et de gestion concernant cette entrée en matière sur le budget 2011:

1. La loi sur les finances du canton de Fribourg de 1994 mentionne que toute augmentation de charges doit être compensée par une réduction des dépenses ailleurs, pour maintenir ce budget équilibré. Cette probléma-

tique s'est posée cet automne en raison de l'acceptation de la loi sur les allocations maternité. Le Grand Conseil a demandé la mise en œuvre de cette nouvelle loi au 1^{er} juillet 2011. Il en résulte des charges supplémentaires pour l'Etat de Fribourg de 1,292 million de francs; des compensations vous seront proposées dans le décret bis adopté à l'unanimité de la Commission des finances et de gestion. Ces compensations seront présentées en détail par le rapporteur de la Direction de la santé et des affaires sociales, le député Jean-Pierre Siggen.

2. Le pool général des postes de travail libérés par l'évolution des fonctions de l'Etat de Fribourg, mis en place par le Conseil d'Etat, n'apporte plus autant de marge de manœuvre pour l'utilisation des nouvelles fonctions dévolues à l'Etat; la Commission des finances et de gestion se demande si la volonté de chaque Direction est bien affûtée pour utiliser cet instrument de gestion du personnel?

3. La croissance des coûts du Sitel est très forte. Elle est liée à l'importance grandissante du facteur sécurité ainsi qu'à l'augmentation des demandes provenant des différentes unités administratives. Par contre, il faut aussi admettre qu'en comparaison intercantonale, le Sitel se place très correctement, autant sur le plan de l'efficacité que sur le plan des coûts.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la construction et la présentation de ce budget qui permet d'atteindre différents objectifs, à savoir:

- l'introduction de nouvelles dispositions légales favorables directement ou indirectement aux communes du canton, la péréquation financière intercommunale et l'accueil de la petite enfance entre autres;
- un soutien important à l'activité économique de ce canton par des investissements très conséquents et
- une diminution très significative de la fiscalité.

C'est avec ces quelques considérations que je vous demande d'accepter l'entrée en matière sur ce budget 2011.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat a été en mesure, une fois de plus, de résoudre l'équation budgétaire 2011 en respectant le principe de l'équilibre. Et je prends avec grande satisfaction les félicitations du rapporteur-député Michel Losey et les transmettrai également à mes collègues.

Il lui a en effet été possible de prévoir pour l'année prochaine un léger bénéfice de quelque 800 000 francs au compte de fonctionnement, en dépit d'une croissance des charges particulièrement forte.

Les ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à cette importante progression des besoins ont notamment pu être trouvées sur deux plans:

- le premier concerne les rentrées fiscales. Sur la base des dernières informations disponibles, les prévisions en matière d'impôts ont été revues à la hausse de manière significative, notamment pour ce qui a trait à l'imposition des personnes morales. La

bonne résistance de l'économie fribourgeoise à la crise, confirmée par le plus bas taux de chômage de Suisse romande, n'est pas étrangère à cette progression réjouissante;

- la deuxième contribution déterminante quant à l'augmentation des revenus disponibles est à rechercher du côté de la péréquation financière fédérale. Ainsi, le montant de la péréquation des ressources financée par la Confédération et les cantons à fort potentiel augmente de 48 millions entre 2010 et 2011.

Tous ces moyens financiers additionnels importants ont permis au Conseil d'Etat d'apporter des réponses appropriées aux diverses et nombreuses sollicitations émanant des services, établissements et Directions portant sur les principaux axes suivants:

- améliorations quantitatives et qualitatives des services publics. Celles-ci passent en premier lieu par un renforcement des effectifs de personnel. Les quelque 300 places de travail nouvelles qu'il est envisagé de créer en 2011 vont dans ce sens en servant en priorité l'enseignement et le secteur hospitalier. A ce niveau, il y a lieu de relever également la croissance de l'effort financier opéré en matière de subventionnement, en particulier sur le plan de la santé et du social (institutions spécialisées, EMS, assurance-maladie et finalement aussi allocations de maternité, projet nouveau qui a nécessité du reste une adaptation du projet de budget retenu initialement par le Conseil d'Etat);
- le deuxième axe vise à assurer un développement harmonieux et durable du canton en accordant des moyens supplémentaires importants à des domaines d'avenir tels que les transports publics et les énergies renouvelables;
- un troisième accent du budget 2011 vise à prendre en compte les besoins nouveaux découlant des exigences légales mises en place. L'exemple le plus significatif à ce propos est l'introduction dès 2011 de la péréquation financière intercommunale des besoins, totalement financée par l'Etat;
- un autre aspect majeur de ce budget est l'attention accordée au soutien de l'activité économique au travers d'un programme d'investissements fort et d'une nouvelle étape du plan de relance qui attache en particulier une importance majeure à l'emploi des jeunes;
- dernier point à relever, c'est le souci du Conseil d'Etat de veiller à maintenir pour le moins, mais surtout à améliorer la compétitivité et l'attractivité du canton. Cela passe évidemment par une offre de prestations publiques large et de qualité, mais aussi par une politique dynamique de promotion économique. La politique fiscale joue aussi un rôle déterminant à cet égard. Dans la continuité de ce qui s'est fait en la matière depuis le début de la législature, le Conseil d'Etat, et le Grand Conseil vient de le suivre, a retenu une nouvelle baisse d'impôts à hauteur de 36 millions de francs pour l'année prochaine, ce

qui porte le total des réductions depuis 2007 à quelque 143 millions de francs.

Au total, c'est donc bien un budget de croissance, volontariste et porteur de développement, qui a été retenu pour 2011. Ceci tout en maintenant la rigueur financière, seule garante de la capacité du canton à faire face à ses engagements futurs.

A propos d'avenir précisément, le Conseil d'Etat tient encore à vous faire part de certaines de ses préoccupations sur le plan financier:

- en premier lieu, au sujet du rythme de croissance très élevé des charges, en particulier du développement des subventions: cela se traduit d'ores et déjà par la quasi atteinte du plafond du rapport subventions cantonales/fiscalité cantonale. Des mesures de frein s'imposeront probablement dès lors que la limite légale de 41% sera dépassée;
- en second lieu, on ne saurait taire une certaine crainte quant à une reprise de l'inflation. Faut-il le souligner, les derniers budgets ont pu être équilibrés, notamment grâce à une quasi stagnation des prix. Et chacun, dans cette enceinte, sait combien les budgets publics peuvent être affectés par une augmentation, même modeste, de l'indice suisse des prix à la consommation;
- le dernier souci à relever porte sur la multiplication de nouveaux projets dont le financement n'est pas forcément déjà défini. L'exemple le plus significatif à cet égard concerne le nouveau système de financement des hôpitaux dès 2012.

Avant de conclure, et en réponse au souhait exprimé par le président de l'Association des communes que la problématique des incidences de la RPT sur les communes soit brièvement évoquée lors de ce débat d'entrée en matière, les précisions suivantes peuvent être apportées.

Les incidences pour les communes de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ont fait l'objet d'un réexamen sur la base des résultats des comptes 2008 et 2009, conformément à ce qui avait été prévu et promis. Les analyses effectuées et les adaptations envisagées ont été présentées par la Direction des finances à une délégation du comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) à la fin juin 2010. Elles ont donné lieu à des échanges épistolaires durant l'été.

Du point de vue du Conseil d'Etat, les résultats du réexamen indiquent d'une manière générale que l'objectif d'une neutralité budgétaire du passage à la RPT pour les communes dans leur ensemble a été atteint. Il propose en conséquence de maintenir pour l'essentiel le mécanisme compensatoire adopté par le Grand Conseil en juin 2007, ce qui implique notamment que l'Etat continue à financer seul les prestations complémentaires AVS-AI, les réductions de primes à l'assurance-maladie et les allocations familiales dans l'agriculture. Le renouvellement de la compensation complémentaire annuelle de 3 millions de francs qui avait été accordée temporairement aux communes,

pour les années 2008 à 2010, n'apparaît par contre pas nécessaire. Dès 2011, ce montant ne sera plus versé.

En contrepartie, le Conseil d'Etat renonce à exiger la compensation par les communes du transfert de charges de 2,5 millions de francs par année intervenu au détriment de l'Etat dans le cadre de la nouvelle loi sur les bourses et prêts d'études, adoptée par le Grand Conseil le 14 février 2008. Le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit là d'un compromis équitable, qui permettra de respecter à l'avenir également l'objectif général de neutralité budgétaire de la RPT pour les communes, qui avait été fixé pour les années 2008 à 2010.

Sur demande du comité de l'ACF, le Conseil d'Etat a en outre décidé de procéder à une analyse complémentaire de la problématique sur la base des comptes 2010. Elle sera effectuée par l'Administration des finances et présentée au comité de l'ACF le plus tôt possible durant le deuxième trimestre 2011. Il s'agira du dernier bilan chiffré des incidences des RPT sur les communes.

C'est en vertu de ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur ce projet de budget 2011, amendé des effets de l'entrée en vigueur avancée du dispositif relatif aux allocations de maternité. Nous vous invitons donc à adopter le projet bis tel qu'il est présenté par la Commission des finances et de gestion.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien approuve le budget 2011 de l'Etat de Fribourg. Ce budget s'inscrit dans la continuité des années précédentes et boucle avec un léger bénéfice d'un peu plus de 700 000 francs. Il se démarque toutefois par la forte progression des charges qui est prévue. Nous nous réjouissons bien entendu de la baisse fiscale de quelque 36 millions de francs pour les impôts cantonaux et 31 millions pour les impôts communaux et ecclésiastiques. Le groupe démocrate-chrétien est particulièrement satisfait de l'amélioration du splitting à un allègement de 20 millions. Avec cette modification, la motion de notre groupe acceptée en plenum en 2008 est pratiquement accomplie. Notre parti relève en particulier que la prudente prévision de croissance fiscale en 2011 est telle qu'elle absorbe sans difficulté la baisse d'impôts prévue. Si le rendement des impôts est bon, c'est bien entendu grâce à la capacité de résistance de l'économie. C'est aussi donc tout naturellement que notre groupe se félicite de la poursuite de l'effort de relance, notamment par un soutien marqué à la formation. Nous félicitons aussi le Gouvernement pour le maintien du volume d'investissements supérieur à la moyenne des années précédentes.

Si le canton de Fribourg soutient son économie, il n'abandonne pas non plus les autres secteurs de la société. Comme le dit le Gouvernement, le budget est volontariste et la progression des charges de plus de 7% est particulièrement élevée en comparaison des années précédentes. L'offre de prestations dans les domaines de la santé, en particulier l'assurance-maladie pour quelque 13 millions de francs, compensés en partie, du social et de la formation, sans parler de l'effort de péréquation financière intercommunale, est significative. Elle progresse de plusieurs dizaines de millions. Si les prestations publiques s'étendent et s'élargissent,

les charges de personnel suivent fatalement le même mouvement. Pour l'année prochaine, le taux de croissance de 5,3% dépasse donc la moyenne des dix dernières années. Cette croissance est imputable pour plus de la moitié à la création de nouveaux postes. En 2011, notre canton franchira donc la limite de 10 000 EPT et d'une masse salariale de plus d'1,4 milliard de francs. Notre groupe relève en particulier que le canton profite en plein de l'aide confédérale. La Confédération augmente son soutien de 37 millions, soit en progression de 7%, et la péréquation financière fédérale nous soutient pour 48 millions de francs de plus, soit une croissance de 10%.

Fort de cette analyse, le groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière tout en remerciant le Gouvernement pour la bonne tenue du ménage cantonal et la prudence avec laquelle il a préparé le budget 2011.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt dem Budget 2011 zu und gratuliert dem Staatsrat sowie den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Kantons zu der Erarbeitung dieses verfassungskonformen Voranschlags, welcher einen leichten Ertragsüberschuss aufweist.

Zu verdanken ist das erreichte Haushaltsgleichgewicht in erster Linie Mehreinnahmen beim eidgenössischen Finanzausgleich, sowie Mehreinnahmen bei den Kantonssteuern, die zum Glück von der Wirtschaftskrise weniger stark betroffen waren als befürchtet.

Auf der Aufwandseite können wir eine Erhöhung von 7% feststellen, welcher vor allem der Umsetzung neuer Gesetzesbestimmungen, wie z.B. dem interkommunalen Finanzausgleich dient.

Es konnten aber auch 305 neue Arbeitsstellen geschaffen werden, namentlich in den Bereichen Bildung und Gesundheit. Dies ist ein weiterer Schritt in die richtige Richtung. Ich bin aber überzeugt, dass im Gesundheitswesen und bei der Pflege der betagten Menschen noch viele zusätzliche Stellen geschaffen werden müssen, um die verschiedenen Bedürfnisse zu decken.

Was die Steuersenkungspolitik des Staatsrates betrifft, ist die Sozialdemokratische Fraktion, wie schon erwähnt, mit der Anwendung des Vollsplitting zufrieden, nicht aber mit der Senkung der Steuern für Vermögen. Diese Steuersenkung hat, wie wir schon gehört haben, auch Konsequenzen für die Gemeindefinanzen und ich war sehr erfreut, dass der Präsident des Gemeindeverbandes dazu aufgerufen hat, dass die Gemeindebehörden in Zukunft die Grossräte ein bisschen mehr ins Gebet nehmen sollen, damit diese Steuersenkungen gestoppt werden.

Eine Bemerkung zum Budget nach Leistungsgruppen: Meiner Meinung nach ist dies ein zusätzlicher Aufwand für fünf Verwaltungseinheiten, welche leistungsorientiert geführt werden, welcher sich nicht lohnt, sondern eine zusätzliche Belastung und zusätzlichen Arbeitsaufwand bedeutet. Der Staatsrat muss sich hier überlegen oder sich die Frage stellen, ob er die leistungsorientierten Verwaltungseinheiten beibehalten will.

Ein besonderes Augenmerk ist auch auf das Amt für Informatik zu richten. Ich bin mir bewusst, dass die Informatik teuer ist und dass sie in unserem Kanton auch sehr gut funktioniert. Trotzdem ist es doch beängsti-

gend zu verfolgen, wie die Kosten in diesem Amt von Jahr zu Jahr rasant steigen. Schon nur die Personalkosten nehmen in einem Jahr um über 2 Mio. Franken zu und die Leistungen Dritter steigen trotzdem auch von Jahr zu Jahr enorm.

Die Sozialdemokratische Fraktion begrüsst das hohe Investitionsvolumen des Kantons sowie den kantonalen Plan zur Unterstützung der Wirtschaft. So können doch viele Aufträge vergeben werden, von denen die Freiburger Wirtschaft profitiert.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Sozialdemokratische Fraktion für Eintreten.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Le Conseil d'Etat nous présente un budget 2011 équilibré qui respecte la Constitution. Mais d'une année à l'autre, la croissance est énorme; 218 millions de plus qu'en 2010. Les revenus augmentent de 7%, la source de revenus la plus importante provenant des transferts. Le canton dépend fortement des apports venant de la Confédération, notamment de la péréquation des ressources (+ 46 millions); ces apports pourraient se modifier à l'avenir suivant la situation financière du canton de Fribourg et des cantons à fort potentiel. Autre source de revenus en augmentation: les impôts, avec une estimation en augmentation de 63 millions, malgré une baisse fiscale de 36 millions qui touche toutes les catégories de contribuables. Les charges augmentent également de 7,1%, notamment les charges de personnel, ce qui représente 43,5% des charges totales avec 72 millions de plus et une augmentation de 305 postes supplémentaires, l'indexation des salaires et les annuités. Les subventions octroyées par le canton sont en hausse et frisent le 41% des rentrées fiscales, pourcentage qui risque d'être dépassé à l'avenir. L'amélioration des prestations dans les secteurs de la formation, de la santé et du social et la contribution importante au système de péréquation intercommunale augmentent également les charges. A ce rythme-là d'augmentation des dépenses, est-ce que les revenus suivront dans la même proportion et pourront absorber ces hausses? Là est la question. Et les contribuables fribourgeois apprécieraient sûrement une nouvelle baisse de ces chers impôts.

J'aurais deux questions:

- si l'initiative pour des impôts équitables était acceptée, quelle serait la conséquence pour le canton de Fribourg?
- quelle analyse tire le Conseil d'Etat du classement du canton dans l'étude de la gestion financière par canton, publiée par le journal «PME», en particulier concernant le critère N° 5 «maîtrise des dépenses courantes» où la note est très basse, soit 1 sur 6?

En conclusion, avec l'introduction de l'assurance-maternité le 1^{er} juillet 2011 qui coûte 1,3 million, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient donc l'entrée en matière du budget 2011 selon la version bis de la Commission des finances et de gestion.

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat das Budget 2011 des Kantons Freiburg geprüft und Nachstehendes festgestellt:

Wir können von einem ausgeglichenen Budget sprechen, welches mit einem kleinen Ertragsüberschuss von 761 000 Franken bei der laufenden Rechnung ausfällt.

Das Budget beinhaltet erneut grosse Steuererleichterungen, welche aufgrund von parlamentarischen Vorstössen erarbeitet wurden.

Erwähnenswert sind sicher auch die erneut stark gestiegenen Einnahmen und die massive Erhöhung der Vollzeitstellen. 305 zusätzliche Stellen wurden geschaffen und der Bestand an Vollzeitstellen hat erstmals die 10 000-Marke überschritten. Wir können feststellen, dass die Lohnmasse auf 1441,7 Mio. Franken gestiegen ist. Verantwortlich für diesen Anstieg sind der Teuerungsausgleich, die neu geschaffenen Stellen und die Anpassung bei den Lohnstufen, aber auch die gestiegenen Sozialkosten für das Personal.

Die Steuererleichterungen belaufen sich auf 36 Mio. Franken allein beim Kanton. Hinzu kommen nochmals rund 31 Mio. Franken bei den Gemeinden. Aus diesem Grund ist es eigentlich nicht erstaunlich, dass verschiedene Gemeinden Mühe bekunden, ein ausgeglichenes Budget zu erstellen.

Die Brutto-Investitionen belaufen sich auf rund 218 Mio. Franken und der Selbstfinanzierungsgrad erreicht 81,4%. Die Kantonalstrassen inklusive der Poya-Brücke verschlingen über 40,6 Mio. Franken. Im Weiteren kann ich das Kollegium Gambach mit 14 Mio. Franken und den Ausbau des Spitalnetzes mit 10,8 Mio. Franken erwähnen. Für den Kauf von Gebäuden sind 27,1 Mio. Franken vorgesehen.

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion eintreten, für das Budget 2011 stimmen und die Version 217^{bis} unterstützen.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Comme tout un chacun, le groupe libéral-radical s'est penché sur le budget 2011 de l'Etat de Fribourg. En premier lieu, j'aimerais faire quelques constatations.

Ce budget est équilibré, ceci conformément aux contraintes légales. En charges, il représente le montant de 3,315 milliards. L'augmentation des charges et des revenus est de 7% par rapport au budget 2010. Nous constatons, comme notre collègue, le franchissement de deux seuils dans ce budget, à savoir le franchissement du cap des 10 000 employés de l'Etat, qui se situe exactement à 10 200 EPT, et le dépassement du milliard dans l'encaissement des impôts qui, lui, se situe à 1,060 milliard. Il nous sied de constater une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement dans toutes les Directions. Enfin, c'est avec plaisir que nous prenons connaissance d'un programme d'investissements de l'ordre de 220 millions. C'est supérieur à la moyenne suisse. Ces constatations étant faites, le groupe libéral-radical se plaît de souligner différents éléments.

Le Conseil d'Etat a consenti dans ce budget à des allègements fiscaux de l'ordre de 36 millions. Il s'agit pour l'essentiel d'une diminution de l'impôt sur la fortune, entre 5 et 10%, de la baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, 10%, et de l'amélioration du «splitting» dont le taux passe de 56 à 50%.

Les contributions fédérales, on l'oublie parfois, sont très importantes pour notre canton. En effet, elles se montent à 1,118 milliard dont près de 500 millions

pour la péréquation financière. Il s'agit tout de même du tiers des recettes de notre canton.

Le personnel augmente de 305 unités, dont la grande partie pour l'enseignement et le secteur hospitalier. Nous saluons la bonne maîtrise de l'augmentation dans l'administration centrale qui varie de 3 à 5 unités par Direction. Comme je l'ai dit plus haut, l'augmentation du volume des charges est de 7%. Il nous plaît de relever que les charges de personnel, de consommation de biens et de services n'augmentent pas dans ces proportions. Elles se situent entre 3 et 5%. L'accent, dans ce budget, est mis sur les subventions sociales et aux communes, péréquation oblige, qui se montent à plus de 1,2 milliard et sont en augmentation de plus de 10% par rapport à 2010.

Enfin, j'aimerais citer le périodique «PME Magazine» de novembre 2010, comme l'a fait mon collègue, dans son article réservé aux finances cantonales. Dans cet article, on apprend que notre canton, sur la base de 8 critères financiers, se situe au 22^e rang des cantons suisses. Ce qui nous attire vers le bas, c'est la maîtrise des dépenses courantes d'une année à l'autre. L'auteur ne s'inquiète pas des nouvelles charges de notre canton et il ne tient pas compte non plus de l'évolution de la population. Même si cet article ne nous est pas favorable, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter.

J'aimerais vous informer du dépôt d'un amendement par un membre du groupe libéral-radical. Cet amendement aura pour corollaire la diminution des recettes administratives diverses dans le centre de charges de la gendarmerie à la Direction de la sécurité et de la justice.

En conclusion, j'aimerais relever trois éléments. A l'avenir, le canton ne pourra plus augmenter à loisir les charges de transfert, soit les subventions de tout ordre. Les subventions ont augmenté de 66 millions par rapport au budget 2010. Ce poste a augmenté de plus de 3% par rapport à l'augmentation normale des revenus. Même si l'augmentation de personnel dans les Directions reste modeste, nous rêvons d'une stabilisation dans ce domaine et celui de la Justice pour le futur.

Enfin, sachant que dans la plupart des pays l'intérêt de la dette fait la une des journaux et des parlements, à Fribourg elle est inférieure à 20 millions et représente 1,8% des impôts cantonaux. A titre d'exemple, en France, les rentrées d'impôts ne suffisent plus à payer les intérêts de la dette.

C'est sur ces considérations optimistes que le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et vous recommande d'en faire autant.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Si j'interviens dans le cadre de cette discussion d'entrée en matière, c'est en lien avec une motion que j'ai déposée avec plus de 40 collègues cosignataires, concernant la participation de l'Etat aux frais des campagnes électorales. Mon expérience de 14 ans ici au Grand Conseil m'a démontré qu'il était extrêmement difficile de faire une proposition d'augmentation d'une rubrique budgétaire qui, même si elle trouve grâce aux yeux des collègues – j'en avais fait deux durant ces 14 ans qui avaient passé –, pose des problèmes de compensation et là c'est une autre paire de manches. En ce qui concerne cette mo-

tion, nous n'allons pas en discuter le contenu, mais elle a une incidence financière que nous pouvons estimer à quelque 180 000 francs. Je sais que lors d'une dernière séance de la Commission des finances et de gestion, il a été proposé de trouver une rubrique budgétaire compensatoire, mais là encore cela s'est avéré impossible. Je sais que c'est un exercice difficile. Je souhaite donc éviter un problème, soit que cette motion qui pourrait être agréée par le Grand Conseil se retrouve face à une réponse du type: «Mais il est trop tard pour l'accepter maintenant, le budget est voté et rien est prévu dans ce cadre-là pour les frais qu'elle engendre». Je demande donc au Conseil d'Etat de voir s'il est possible de trouver encore dans le cadre de ce budget, la possibilité de dégager ces 180 000 francs ou alors de prendre l'engagement de la trouver dans le cadre de l'exercice financier de l'année prochaine par un crédit complémentaire ou une nouvelle rubrique qui pourrait être introduite. Je crois que c'est important de trouver cette solution de manière à pouvoir permettre aux partis politiques de continuer à jouer leur rôle.

Thomet René (PS/SP, SC). Le budget 2011 de l'Etat de Fribourg présente un résultat équilibré malgré un nouvel allègement fiscal. Des allègements fiscaux qui auront été près de quatre fois plus importants durant cette législature que durant la précédente. Il présente aussi les investissements nets les plus importants de cette législature, puisqu'ils se montent à près de 145 millions. Le groupe socialiste relève la création des nouveaux postes dont une part importante concerne les secteurs de l'enseignement et de la santé, en lien avec les augmentations de classes, l'adaptation à l'augmentation des vacances et les mesures compensatoires. Concernant l'augmentation des autres postes, on ne peut en effet connaître un important accroissement de la population sans adapter les ressources dans certains secteurs et conserver ainsi une administration dont l'efficacité est reconnue et constitue aussi un élément d'attractivité dans la promotion économique. Le taux de plafonnement des dépenses de subventionnements par rapport à la fiscalité est respectée mais il frise les 41% prévus actuellement dans la loi sur les subventions. Cette indication doit nous inciter à déjà nous pencher sur la question pour nous assurer à moyen terme de conserver les prestations actuelles de l'Etat. Nous relèverons enfin l'effort de la Direction de la santé et des affaires sociales d'avoir trouvé près d'un million au sein même de sa Direction pour assurer le financement de la loi sur les allocations de maternité. A cet effort s'est joint le calcul affiné de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la péréquation des besoins. Le groupe socialiste, tout en appréciant ce budget, n'en oublie pas moins que l'avenir aura d'autres exigences: le vieillissement de la population, le nouveau financement des hôpitaux, pour ne citer que deux exemples déjà connus, engendreront des charges supplémentaires, alors que toutes les contributions fédérales, fort importantes dans le budget de l'Etat, ne sont pas forcément garanties à long terme dans les recettes.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat et le personnel de l'Etat

pour son travail et vous propose d'entrer en matière sur le budget 2011.

Le Rapporteur général. Je constate que tous les rapporteurs de tous les groupes politiques acceptent l'entrée en matière et qu'il n'y a aucune demande de renvoi de ce budget. Il y a quelques questions particulières, notamment de mon collègue le député Cardinaux, qui s'adresse directement au Commissaire du Gouvernement. Quant à M. Jean-Denis Geinoz, il a annoncé un amendement qui sera développé et débattu lors de l'examen du budget de la Direction concernée.

A part ceci, il y a des interventions de deux députés de manière individuelle. Tout d'abord celle de M. Benoît Rey: cette intervention a été relayée à la dernière séance de la Commission des finances et de gestion, par M. Emanuel Waeber, qui a demandé d'ajouter un montant supplémentaire de 180 000 francs au centre de charges de la Chancellerie, pour financer les envois des partis politiques de ce canton pour les prochaines campagnes électorales. Aucune compensation cohérente n'a pu être trouvée lors de cette séance et cet amendement a été retiré. En l'état, je ne peux pas me prononcer au nom de la Commission des finances et de gestion pour dire si la demande de M. Benoît Rey peut être acceptée ou pas. Mais la Commission des finances et de gestion a pris en considération le fait que l'amendement de M. Waeber était retiré, donc cet objet n'a pas été débattu plus loin. M. René Thomet adresse des remarques particulières également à M. le Commissaire du Gouvernement.

Le Commissaire. A mon tour de m'associer aux remerciements pour l'entrée en matière. Je ne vais pas perdre trop de temps mais j'aimerais juste faire une ou deux réflexions.

M^{me} Krattinger a évoqué les frais informatiques. Je dirais que ceux-ci sont condamnés à augmenter pour permettre aux services de limiter leurs coûts. Précisément, pour que les autres services puissent travailler de façon plus efficace, plus économique et plus rapide, ils ont besoin d'informatique et tous les services ne sont pas encore informatisés. Une fois qu'on a un système informatique, évidemment il faut encore l'entretenir. Ensuite, vous savez que c'est du matériel qui devient rapidement obsolète et donc ici, nous sommes dans des catégories de frais qui ne vont en tout cas pas baisser ces prochaines années. Mais je crois pouvoir dire que nous avons un bon Service informatique et que pour le moment les choses fonctionnent bien. On peut toucher du bois car on n'est jamais à l'abri d'un accident. On n'a pas connu certaines catastrophes qu'on a pu voir dans d'autres cantons, et c'est tant mieux.

Le député Cardinaux a posé deux questions. Je réponds d'abord à la deuxième question concernant l'analyse de l'IDHEAP: je ne ferai pas comme les professeurs d'université, je ne les qualifierai pas. Mais je fais quand même une ou deux remarques concernant cette analyse. – Je signale en passant que longtemps, les résultats de cette analyse paraissaient dans le journal «Bilan». Comme par hasard, je ne sais pas pourquoi, le journal «Bilan» a décidé d'arrêter de publier cela. Il doit y avoir des raisons. Puis, ça a été repris par

«PME Magazine». Rendez-vous compte, un professeur d'université décide de mettre des notes aux grands argentiers cantonaux sur, par exemple, l'exactitude de la prévision fiscale. Alors j'ai toujours dit, j'aime bien qu'on mette des notes, j'ai fait des études jusqu'au niveau universitaire, mais chaque fois qu'on m'a mis une mauvaise note j'ai demandé au professeur comment est-ce qu'il fallait faire pour obtenir une bonne note. Et la réponse n'est évidemment pas satisfaisante si on dit qu'il faut faire mieux la prochaine fois. Il faut qu'on me donne une méthode et ensuite qu'on me dise comment est-ce qu'on fait. Notamment pour l'exactitude fiscale, j'aimerais quand même rappeler qu'on discute de budget, aujourd'hui on discute le budget 2011. Vous tous, vous déposerez vos déclarations fiscales en 2012; lequel d'entre vous ici est en mesure de me dire au franc près combien il va déclarer de revenu imposable pour l'année 2011? Et moi je dois deviner tout ça! Enfin quand je dis «moi», ce sont les services bien sûr. Et ensuite on va me dire: «Tu es bon ou tu n'es pas bon». C'est un peu «épais» excusez-moi. Maintenant, par rapport au classement de cette année, il est vrai qu'on est excessivement mauvais, aux yeux du professeur de l'IDHEAP, dans ce qui est appelé «la maîtrise des charges courantes». Alors naïvement, je pensais que maîtriser les charges courantes c'était d'obtenir un budget et d'être conforme à celui-ci. Mais ce n'est pas du tout ça. La maîtrise des dépenses courantes c'est de faire une comparaison entre le montant des dépenses d'une année et le montant des dépenses de l'année suivante. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on ne tient pas compte de la démographie. On juge de la même façon un canton qui a une démographie stagnante, voire qui régresse, qu'un canton dont la démographie augmente. Parce que si la démographie augmente, vous êtes mauvais si vos dépenses augmentent. Vous vous rendez compte? On ne tient pas compte des efforts d'un canton par exemple en termes de relance. Si vous faites un gros effort de relance dans un budget, vous êtes mauvais parce que vous dépensez plus que l'année précédente. Pire si vous voulez être le «King», vous faites une chose: vous sortez de votre budget des dépenses importantes, on pourrait imaginer – certains cantons l'on fait – par exemple les hôpitaux: vous dites qu'à partir de telle date on n'intègre plus les hôpitaux dans le budget cantonal et vous devenez le meilleur de toute la Suisse parce que vos dépenses d'une année à l'autre sont inférieures. C'est une curieuse façon de concevoir la maîtrise des dépenses. Je n'en dirai pas plus... Vous comprenez l'appréciation que je fais de ce genre de classement que j'assimile à ces classements de parlementaires fédéraux, où la présence dans les médias, quelle qu'en soit la raison, compte plus que le travail de fond.

Le député Cardinaux a également évoqué la question de l'initiative. J'hésite un peu à en parler parce que je ne suis pas sûr que ce soit le lieu ici pour commencer à polémiquer sur ce genre de démarche. Je crois m'être exprimé suffisamment clairement dans différentes interviews. Je ne fais pas de conclusion; je rends seulement attentif à une chose: c'est que jusqu'à présent on a toujours parlé de ces 250 000 francs à partir desquels il faut taxer à 22%. Cela ne concerne que les célibataires. On n'a pas encore parlé des autres catégories

de contribuables puisqu'on dit que pour les couples mariés qui ont des enfants etc., on pourra augmenter les montants. On ne sait pas de combien. Je n'ai jamais tiré de plan sur la comète en imaginant combien est-ce que ça pourrait être, si c'est 300, 400 ou je ne sais pas combien. Le seul calcul que j'ai fait c'est de dire qu'on taxe ces revenus à 13,5% au niveau cantonal, il reste 8,5% pour les communes, cela correspond pour une commune à un taux de 63%. Dans les communes où il y a un taux inférieur à 63%, il y a un problème. J'en resterai là parce qu'après, la résolution du problème se trouve dans l'interprétation. Mais, si vous me permettez, le fond de la question n'est pas là; le fond de la question est institutionnel. Ce qui est souhaité par l'initiative, c'est le transfert de compétences des cantons vers la Confédération. Je m'arrêterai là.

Par rapport à l'intervention du député Rey au sujet des frais de campagnes électorales, effectivement il y a eu des discussions au sein de la Commission des finances et de gestion, mais les propositions de compensation qui ont été faites n'étaient pas acceptables sur le plan purement légal. Il y avait des propositions de réduction d'amortissements. Or, j'aimerais répéter là que dans le budget, il n'y a aucun amortissement extraordinaire. Les amortissements qu'on met dans notre budget sont les amortissements que la loi nous impose. Autre est peut-être au moment des comptes; c'est possible qu'il y ait des amortissements extraordinaires, mais au niveau du budget il n'y a pas ce genre d'élément. Je crois que je peux m'engager à une chose. Je n'ai pas consulté la totalité de mes collègues (*rires*), mais je peux m'engager, sans forcément le faire sur les montants, à ce que le Conseil d'Etat examine dans le courant de l'année 2011 la possibilité d'augmenter les montants qui sont au budget et de travailler avec un crédit complémentaire pour compenser en fonction de l'évolution des comptes. Les budgets sont des estimations et de toute évidence, à un moment donné on pourra se dire: «ah, tiens là on va probablement moins dépenser». On pourra vraisemblablement compenser de cette manière. Donc, je peux prendre l'engagement que le Conseil d'Etat essaiera de trouver une solution dans le courant de l'année 2011. Je ne peux pas vous dire que ce sera déjà au mois de février, parce qu'il faut laisser les choses aller, mais qu'on trouvera une solution pour augmenter les montants que l'Etat verse aux partis.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Elections judiciaires

Résultat d'un scrutin organisé en cours de séance

Un juge ordinaire à 50% (germanophone) auprès du Tribunal des mesures de contraintes

Bulletins distribués: 94; bulletins rentrés: 91; bulletins blancs: 6; bulletin nul: 1; bulletins valables: 84; majorité absolue: 43.

A obtenu des voix et est élu *M. Félix Baumann* avec 84 voix.

Salutations

La Présidente. Je me fais un grand plaisir de saluer dans la tribune le Conseil communal de la commune de Granges-Veveyse ainsi que le Conseil communal in corpore de la commune d'Estavayer-le-Lac, accompagné de M^{me} la Secrétaire communale et de M^{me} l'adjointe de la Secrétaire communale. Merci de passer avec nous ce moment et de suivre le déroulement de nos débats. (*Applaudissements*)

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011

(suite)

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Permettez-moi tout d'abord de remercier la Direction qui a reçu les représentants de la CFG qui ont obtenu réponse à toutes leurs questions. Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges de quelque 44 millions de francs. Avec 2607 EPT, cette Direction obtient 78 EPT supplémentaires. Le Réseau hospitalier absorbe 58 EPT supplémentaires dont 45 nouveaux postes. Nous assistons aussi dans cette Direction à une progression des subventions pour les EMS de l'ordre de 10 millions, alors que 6 millions supplémentaires vont aux institutions pour handicapés inadaptés, 13 millions en partie compensés vont à l'assurance maladie, 2 millions pour les soins et l'aide familiale à domicile et presque 6 millions pour les pensions alimentaires.

Vous trouverez également dans les différents centres de charges de la Direction de la santé et des affaires sociales les modifications incorporant le souhait du Grand Conseil d'une mise en œuvre anticipée de l'assurance maternité. Pour ce qui est du montant supplémentaire de dépense, il se trouve en charge aux assurances sociales et la compensation se trouve répartie entre plusieurs autres centres de charges, la prévoyance sociale, l'action sociale, les assurances sociales, ainsi qu'un montant pris à la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts pour la péréquation financière des besoins.

Je relève également au centre de charges 3605 Service de la santé publique, un excédent de charge de 4,6 millions de francs. A relever en particulier au 351.004 un montant de 1,25 million en faveur de l'hospitalisation hors canton. C'est une augmentation en raison de la nature des traitements, pensez en particulier à la transplantation. Au centre de charge 363.003 de ce Service, la participation fribourgeoise aux frais de fonctionnement de l'Hôpital intercantonal de la Broye est en augmentation de 1,7 million de francs compte

tenu de l'augmentation des patients. Les subventions pour les soins et l'aide à domicile sont en augmentation de 2 millions de francs. Il s'agit de l'application du nouveau régime de financement des soins duquel les assureurs privés se sont retirés et donc une part plus importante de subventions est demandée au canton. Un projet de modification de loi au niveau cantonal sera présenté à une prochaine session.

Pour le centre de charges 3606 qui est le Service dentaire scolaire, on observe une augmentation des charges de presque 400 000 francs. Elle est liée essentiellement au remplacement de la caravane du Service dentaire scolaire qui sillonne le district de la Broye.

Au 3611, on a le Réseau hospitalier fribourgeois. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire. Les montants attribués aux différentes rubriques sont décidés par le conseil d'administration du Réseau hospitalier. Le montant du compte de fonctionnement atteint 190 millions contre 173 millions au budget 2010, donc un excédent de 17 millions. Je relève que le Réseau hospitalier connaît une augmentation de 45 nouveaux EPT pour un montant de 13 millions. C'est l'évolution démographique, en particulier le vieillissement de la population, qui explique cette évolution. Conséquemment, également les produits pharmaceutiques et tout le matériel médical, les instruments sont en augmentation pour plus de 3,5 millions, augmentation dépendant notamment de l'augmentation des interventions dans le domaine cardiaque. Les amortissements des appareils sont aussi en augmentation pour presque 2 millions. Un certain nombre de charges et de recettes se compensent également suite à l'arrêt de la facturation interne entre les sites du HFR. De manière plus général, du côté des recettes, pour les recettes privés ce sont les rubriques 432.101 à 432.114 qui sont en diminution de 23,8 millions de francs car elles sont intégrées aux taxes d'hospitalisation que vous retrouvez au 432.100 où on retrouve 25,6 millions d'augmentation, donc un solde de 1,7 million. C'est la conséquence du forfait complet conclu avec les assureurs privés. Pour ce qui est des investissements, si on a une diminution de frais liés aux constructions d'immeubles, notamment Bertigny 3, les revenus des communes afférentes diminuent également, mais les achats d'appareils sont en forte augmentation.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale connaît pour son compte de fonctionnement un excédent de charge de 2,5 millions, mais une bonne part de ce montant est liée à des reports de charge. L'enveloppe budgétaire est de 34,5 millions. On a une augmentation du nombre d'EPT de 3,5 unités. Avec la création d'un nouveau centre de charges, le 3619 – EMS «Les Camélias» –, vous trouvez le transfert de 5,25 EPT pour 450 000 francs au 301.151 du Réseau de santé mentale. Il y a en outre l'augmentation un petit peu plus importante sous la nouvelle rubrique du 3619 de l'EMS Les Camélias où l'on incorpore déjà 6 nouveaux EPT puisque l'on ajoutera 9 lits durant l'année 2011. L'ouverture de la clinique de jour à Bulle a aussi permis quelques diminutions de charges de près de 1 million. Il y a une diminution des taxes hospitalières vu la fermeture de 28 lits au 430.200. C'est aussi l'effet du recours accru à l'ambulatorio.

Je passe au 3645 qui est le Service de la prévoyance sociale où vous observez un excédent de charge en augmentation de 8,2 millions. Les subventions pour les frais d'accompagnement des personnes âgées dans les EMS sont en augmentation de presque 11 millions. Il y a une croissance de la masse salariale de 3,3 millions, 40 nouveaux lits longs séjours pour 2,2 millions, une compensation du travail de nuit pour 1,3 million et une semaine de vacances supplémentaires compensées pour 1 million. Les subventions pour les personnes handicapées adultes dans le canton occasionnent 4,8 millions supplémentaires ainsi que 1,6 million hors canton. Vous avez en compensation une augmentation aussi de la part des communes pour les personnes handicapées, en augmentation de 3,6 millions, et pour les EMS, de presque 6 millions. Au 318.049, vous trouvez un des premiers éléments de compensation du montant de versement supplémentaire pour l'assurance maternité, c'est 194'000 francs en diminution pris comme allègement sur les travaux informatiques effectués par des tiers.

Au Service de l'action sociale, l'excédent du compte de fonctionnement atteint 2,7 millions de francs. De manière générale, les subventions sont en augmentation, la plus forte étant observée dans l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, plus 2,3 millions, mais sur ce point-là nous avons une récupération de la Confédération de pratiquement plus de 2 millions. Cette augmentation ne mène en soi pas à une explosion des coûts dans le canton de Fribourg. Les avances de pensions alimentaires au 366.070 considérées avant comme investissements sont désormais passées dans les charges. On profite évidemment aussi de la récupération des avances de 2,8 millions. Le deuxième élément de compensation pour l'assurance maternité se trouve au 361.010 à l'aide sociale fribourgeoise hors canton avec une diminution de 200 000 francs. Sous ce Service, également au 366.037, on trouve une compensation liée à une diminution de l'aide aux victimes d'infractions.

J'en viens au 3655, les Assurances sociales, où l'excédent de charges du compte de fonctionnement atteint 8 millions. On a la dépense d'environ 1,2 million pour l'assurance maternité cantonale. Avec une compensation partielle au 366.015, ce sont les prestations complémentaires cantonales qui sont en diminution et du coup une diminution de ce que nous recevons de la Confédération, c'est le 460.025, pour 243 500 francs. Si vous prenez le document qui vous a été remis, c'est-à-dire l'annexe au budget rédigé par la CFG et que vous additionnez les variations dans les compensations, vous observez que l'on est à 1,5 million et plus et non pas à 1,2 million. En effet, la dernière rubrique qui est précisément la diminution des charges ou plutôt ce que nous recevons de la Confédération n'est pas une compensation en soi, mais une perte de rentrée. Dans ce centre de charges, je relève l'augmentation de charges très élevée pour les subventions cantonales à l'assurance-maladie, ce sont 13 millions en partie subventionnés par la subvention fédérale de 6,3 millions. Je termine mes considérations par le 3665 qui concerne le Service de l'enfance et de la jeunesse où l'augmentation de l'excédent de charges du compte de fonctionnement atteint presque les 2 millions de

francs. Il faut voir l'incorporation dans ces chiffres de la future nouvelle loi sur les places d'accueil extra-familiales et la part du canton qui, pour 2011, est évaluée à 1,5 million de francs.

La Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour la parfaite transmission du budget de la Direction de la santé et des affaires sociales. Je n'ai rien à ajouter et je reste à disposition pour répondre à des questions.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Voici quelques remarques personnelles concernant cette Direction. Certes, il y a 58 postes supplémentaires attribués au secteur hospitalier si on ne tient pas compte du pool des vacances. C'est mieux que rien! Toutefois, pour moi, ce n'est pas encore assez. On parle beaucoup du manque de personnel dans le domaine de la santé et aussi de la grande pénurie annoncée ces prochaines années par différents rapports qui ont été publiés récemment dans ce sens. Eh bien, pour trouver le personnel dans les soins, il faut continuer à investir dans le domaine de la formation! C'est ce qu'on fait, mais il faut aussi et surtout se mobiliser et tout faire pour améliorer les conditions de travail. Un article dans «La Liberté» du 2 novembre était très alarmant en ce qui concerne la santé des travailleurs de la santé, du Service des urgences plus particulièrement. Les cordonniers sont décidément les plus mal chaussés et la santé ne fait pas exception! Je regrette donc qu'il n'y ait pas plus de postes pour décharger les soignants d'une surcharge chronique de travail, pour permettre des récupérations de travail de nuit demandées depuis trop longtemps et aussi plus de moyens pour augmenter les salaires, ce qui permettrait au personnel de diminuer son pourcentage de travail et ainsi de rester plus longtemps dans le milieu et d'éviter cette hémorragie chronique de personnel. Vous l'avez compris, pour moi, ces engagements pour la santé ne sont pas assez élevés et méritent vraiment d'être revus à la hausse à l'avenir.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le compte administratif de la Direction de la santé et des affaires sociales accuse un solde négatif de 606 millions, en augmentation de 47 millions par rapport au budget 2010 et de 86 millions par rapport aux comptes 2009. Même si les investissements sont supérieurs d'environ 9 millions, l'augmentation est quand même importante et M. le Rapporteur nous a fait part de tous ces différents postes.

De manière générale, on trouve cette augmentation dans tous les centres de charges, sauf à la buanderie de Marsens et au Service de l'action sociale pour presque 255 000 francs. Je souhaite obtenir quelques précisions, notamment en ce qui concerne le Service dentaire scolaire. M. le Rapporteur a dit que le déficit de 725 000 francs était bien plus important que celui de l'année passée mais qu'il fallait quand même tenir compte de l'achat de cette remorque pour 280 000 francs. C'est tout de même 150 000 francs de déficit de plus que le budget 2010! D'où ma question: est-ce que ce Service pourrait s'autofinancer sachant que les subventions aux parents sont accordées par les communes?

Au chapitre des requérants d'asile et des réfugiés, le budget 2009 était de 17,2 millions. Le budget 2011 est de 21,8 millions. C'est 4,7 millions de plus que 2009 et c'est 3,2 millions de plus que 2010.

ORS SA, société anonyme zurichoise, avait prétendu faire beaucoup mieux avec beaucoup moins. J'ai pris note de la récupération de secours d'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ces recettes évoluent en fonction des dépenses et même si la Confédération mettra 2 millions de plus, c'est quand même de l'argent qui est dépensé pour ce secteur-là. Ma question: quels éléments nouveaux font que ORS ait besoin de 2,3 millions de plus que l'année passée? Au centre de charges du SEJ, ce chapitre nouveau «Subventions cantonales pour les places d'accueil extrafamilial», M. le Rapporteur vient de nous en parler: sera-ce le SEJ qui va s'occuper de distribuer ces subventions?

Enfin, j'aimerais vous entendre sur le nouveau centre de charges 3619 «Etablissement médico-social Les Camélias», rattaché au Réseau santé mentale à Marsens. Cet EMS est-il réservé aux Etablissements de Marsens ou d'autres personnes ont-elles aussi accès à ce nouvel EMS?

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction du montant mis au budget pour le subventionnement des places d'accueil extrafamilial. En tant que président des accueils extrascolaires du canton de Fribourg, je suis sollicité par plusieurs communes qui souhaitent ouvrir un accueil en 2011. J'espère que le montant mis au budget sera suffisant pour tous ces projets. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce premier pas.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Dans le centre de charges 3611 «Réseau hospitalier fribourgeois», au compte 432.114 «Autres prestations pour les malades», j'ai constaté une diminution au budget de plus de 13,7 millions par rapport au budget 2010. En séance de groupe, le représentant de la Commission des finances et de gestion nous a dit que cela avait été déplacé au compte 432.100 «Taxes d'hospitalisation». Mais je constate également qu'au budget 2010 il y avait pour 88 160 000 francs de charges et, au budget 2011, 113 762 000 francs, ce qui nous fait une augmentation de plus de 25 millions. Dès lors ma question est la suivante: Pourquoi y a-t-il d'autres prestations pour les malades qui passent dans une taxe d'hospitalisation? Quand j'ai une prestation, j'aime bien la payer mais pas qu'elle soit transformée en taxe. Et pourquoi quand même une telle différence d'augmentation dans ce centre de charges, dans ce poste «Taxes d'hospitalisation» où il y a quand même une augmentation de 25 millions alors que dans l'autre poste, la diminution n'est que de 13 millions?

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. La Commission des finances et de gestion s'est occupée d'une partie des remarques qui ont été faites.

M^{me} Nicole Aeby fait part d'une remarque personnelle. J'attire quand même son attention sur le fait qu'une

part importante des coûts supplémentaires correspond à de nouveaux postes dans cette Direction.

A M^{me} Cotting, j'aimerais simplement rappeler que nous avons discuté du Service dentaire scolaire, de sa possibilité d'autofinancement. A la Commission des finances et de gestion, nous avons même abordé la question de sa suppression pour ne pas aller plus loin. Il y a également des économies à avoir une caravane qui sillonne un district plutôt que d'amener les enfants à un certain endroit pour y consulter des spécialistes. Pour l'autre point concernant «Les Camélias» ainsi que le Service de l'enfance et de la jeunesse, je laisserai M^{me} la Directrice s'exprimer. Ce sont des points très pointus, si je puis dire.

Concernant la question de M. Roubaty, l'accueil extrascolaire, selon les informations transmises à la CFG, sera discuté sous la forme tout simplement d'un projet de loi qui devrait venir au Grand Conseil prochainement, donc je pense que ce type de questions trouvera là une réponse.

Enfin, s'agissant de la question de M. Bachmann: les recettes privées s'élèvent à 23,8 millions, si l'on additionne les postes 432.101 à 432.114, à mettre en relation avec les 25,8 millions de taxes hospitalières parce qu'on fait des forfaits complets avec les assureurs privés; on a en quelque sorte compacté tout ça ensemble. Le solde est seulement de 1,7 million de recettes supplémentaires. Je ne m'avance pas plus dans l'explication.

La Commissaire. En ce qui concerne M^{me} la Députée Nicole Aeby au sujet des conditions de travail du personnel hospitalier, j'aimerais dire que le Conseil d'Etat est très, très sensible aux conditions de travail du personnel hospitalier comme de l'ensemble de ses collaborateurs d'ailleurs. Nous n'avons eu de cesse ces dernières années d'améliorer ces conditions, notamment avec, en 2009, trois jours de vacances supplémentaires. En 2010, nous avons appliqué la loi sur le travail: 10% de compensation en temps sur le travail de nuit de 23 h à 6 h. Pour 2011, ce sont les deux jours de vacances supplémentaires qui viennent faire la cinquième semaine de vacances. Nous avons d'ores et déjà indiqué que dès 2013 nous augmenterions la compensation du temps de travail de nuit, c'est-à-dire que nous élargirons les 10% de 20 h à 6 h, au lieu de 23 h. Et, pour les personnes de plus de 50 ans, c'est une compensation de 15% en temps de travail qui sera donnée de 20 h à 6 h. Donc, des améliorations ont été mises en place presque chaque année.

En ce qui concerne les conditions salariales, j'aimerais rappeler ce que j'ai eu l'occasion de dire lors de la manifestation à laquelle fait écho M^{me} Aeby: les salaires des infirmières dans notre canton sont excellents. En comparaison ce sont les deuxièmes salaires en Suisse romande après le canton de Genève, à savoir qu'une infirmière en fin de carrière gagne 1500 francs de plus par mois qu'une infirmière jurassienne ou valaisanne par exemple.

Ensuite, nous avons également procédé à une comparaison de salaires à un tarif-horaire avec l'ensemble des conditions parce que, effectivement, le salaire c'est un élément, ce n'est encore pas le tout. Un salaire horaire a été fait en fonction de l'horaire de travail, des

vacances, des compensations. Sur l'ensemble des éléments que nous avons, là aussi, en comparaison intercantonale, nous arrivons à un prix-horaire qui est le deuxième meilleur après le canton de Genève. Je pense qu'il y a une reconnaissance du travail de nos infirmiers et que là le canton de Fribourg est plutôt exemplaire.

En ce qui concerne le nombre de postes, nous avons ces dernières années également accordé de nombreux postes à l'Hôpital fribourgeois, un peu moins au RFSM en comparaison du nombre d'emplois bien sûr. Nous n'avons eu de cesse d'améliorer les conditions. C'est 45 postes qui sont donnés aux HFR cette année, 13,6 postes au RFSM et 16,52 postes qui sont donnés pour compenser les deux jours de vacances supplémentaires. Le conseil d'administration a pris en compte l'ensemble des besoins de l'Hôpital fribourgeois. Nous avons estimé qu'il y avait un besoin de 150 postes que nous proposons d'étaler sur les trois prochaines années, donc 50 en 2011, 50 en 2012, 50 en 2013, pour autant bien sûr que les conditions budgétaires nous permettent d'aller au bout de ces propositions-là. Nous sommes extrêmement sensibles aux conditions de notre personnel. Nous savons que c'est une profession qui est difficile, qui est épuisante, aussi notamment avec le travail de nuit, et nous sommes vraiment attentifs à améliorer ces conditions-là.

En ce qui concerne la pénurie, nous avons également constitué avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de l'économie et de l'emploi un groupe de travail qui doit prendre en compte le rapport qui s'est fait au niveau suisse et faire des propositions adaptées au canton de Fribourg pour lutter contre cette pénurie en personnel qui s'annonce effectivement d'ici 2030 mais en fonction aussi du vieillissement de la population.

En ce qui concerne la question du Service dentaire scolaire: est-ce qu'il peut s'autofinancer, oui ou non? A terme, c'est plus ou moins ce que nous aimerions. Je rappelle tout de même que le Service dentaire a un rôle de prophylaxie, c'est-à-dire qu'il passe dans chaque classe de ce canton une fois par année pour faire de la prévention; ça sera donc un poste qui ne pourra pas s'autofinancer, bien sûr. Nous avons aussi la tâche de contrôler l'ensemble des enfants en âge de scolarité obligatoire – ça fait à peu près plus de 30 000 enfants, même 34 000 enfants pour être précise, je crois – dans le canton. Nous nous assurons que chacun soit contrôlé par le Service dentaire scolaire ou nous fournisse une attestation médicale. C'est un important travail qui doit se mettre en place. Nous avons engagé une nouvelle cheffe de service qui va entrer en fonction au 1^{er} janvier 2011. Sa mission est effectivement de mettre en place tous les résultats des groupes de travail que nous avons faits maintenant depuis plus d'une année pour améliorer l'autofinancement de ce service. S'il y a, cette année, un montant un peu plus lourd au budget, c'est notamment pour cette caravane scolaire.

En ce qui concerne les montants pour les requérants d'asile, ce n'est pas 2,3 millions de plus qu'a besoin ORS. Les montants donnés correspondent à l'ensemble des montants dont nous avons besoin pour l'accueil, l'hébergement des requérants, des réfugiés. Cela prend en compte les montants d'ORS, de Caritas et de

la couverture des besoins pour les «admis» provisoires de plus de sept ans, qui sont aujourd'hui à la charge complète du canton; ce qui n'était pas le cas à l'époque de la Croix-Rouge. La péjoration de ce compte-là, en fait, ce n'est pas 2,3 millions de plus: nous avons une différence entre les recettes et les dépenses de 2 millions au budget 2010 et de 2,3 millions au budget 2011, donc la péjoration n'est plus que de 300 000 francs et ce n'est pas forcément des montants pour ORS, c'est pour l'ensemble de cet accueil et de cet hébergement. En ce qui concerne le Service de l'enfance et de la jeunesse, c'est effectivement ce Service qui va verser les subventions pour les structures d'accueil. Nous aurons l'occasion d'en discuter lorsque ce projet de loi sera présenté au Grand Conseil. Nous sommes en train de préparer des formulaires. L'idée du projet de loi, c'est d'avoir une subvention forfaitaire au prix de l'heure réalisée par les structures d'accueil. Donc, nous avons conçu un système qui ne devrait pas être trop compliqué à mettre en place.

Dernière question, en ce qui concerne l'EMS des Camélias: nous avons déjà aujourd'hui un EMS avec six lits. Nous ajoutons neuf lits et nous aurons ainsi une unité de quinze lits, ouverte à l'ensemble des patients du canton et pas uniquement aux patients du RFSM. Ce n'est d'ailleurs pas du tout l'idée; c'est plutôt de décharger les EMS qui doivent prendre en charge des cas qui relèvent plutôt de cet EMS Les Camélias, des cas très très lourds de psychogériatrie.

L'avant-dernière question, celle de M. Roubaty: est-ce qu'un montant de 1,5 million de francs est suffisant? En l'état, c'est ce qui est mis au budget pour 2011. C'est ce qui découle de la proposition que le Conseil d'Etat avait faite dans le cadre de l'avant-projet. Nous avons maintenant le retour des consultations. Le Conseil d'Etat doit se déterminer sur le projet définitif. Le Grand Conseil aura aussi l'occasion de se prononcer sur ce sujet.

En ce qui concerne la question de M. Bachmann, M. le Rapporteur a donné la réponse. Je n'ai pas d'autres renseignements à donner si ce n'est qu'en fait ces autres prestations, c'est l'intégration des recettes privées. Il y a des recettes que les médecins encaissent pour des consultations privées qui sont intégrées dans les taxes d'hospitalisation. Cela découle du nouveau modèle comptable mis en place à l'Etat qui prend les recettes sous cette forme-là.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il est modifié tacitement selon la proposition de la Commission des finances et de gestion (CFG)¹

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Le budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se solde par un excédent de dépenses de 512 584 000 francs, soit une augmentation de 5,5% par rapport au budget 2010. Les charges de fonctionnement, qui se situent à 921 476 000 francs, augmentent de 5% par rapport au budget 2010, une augmenta-

tion inférieure à celle des charges globales du canton qui progressent, comme nous l'avons entendu tout à l'heure, de 7%.

Plus de 33 millions de francs sur les 43,9 millions, soit le 75,6%, sont imputables aux charges de personnel, des charges de personnel qui représentent le 71% des charges de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les effectifs de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui comptent 4528,12 EPT au budget 2010, seront complétés par 133,53 EPT supplémentaires au budget 2011, dont le coût se situe environ à 17,4 millions pour les nouveaux postes, les transferts et l'attribution du pool, dont 126,43 EPT pour le secteur de l'enseignement. Parmi ces derniers, 33,86 EPT ont été octroyés aux différents degrés d'enseignement dans le cadre des mesures compensatoires à l'augmentation des vacances du personnel soumis à un horaire administratif.

Au budget 2010, 41,7 EPT avaient été créés pour la mise en place de la deuxième année d'école enfantine. Au budget 2011, le nombre d'EPT octroyés par le Conseil d'Etat à cet effet est de 24,5 EPT pour un coût avoisinant 2,6 millions de francs. L'adaptation des salaires, l'indice, les charges sociales, les paliers, la contribution au pont pré-AVS sont la deuxième source d'accroissement des dépenses du personnel. Elles se chiffrent à 15,6 millions de francs.

Les contributions pour la fréquentation d'écoles hors canton augmentent également de façon significative. Dans le cadre de l'accord intercantonal universitaire, on passe de 17 870 000 à 18 800 000 francs environ, soit plus 5,2%. Et pour la contribution à la HES-SO, on enregistre une augmentation de 370 000 francs par rapport au budget 2010.

Enfin, la contribution pour la fréquentation des Hautes écoles spécialisées progresse de 32%: 5,2 millions au budget 2011 contre 3,94 millions au budget 2010. La raison en est un nombre plus important de Fribourgeois immatriculés dans les HEP et les HES et les conditions locales particulières du site de la Haute école de musique à Fribourg. Il faut préciser que ces chiffres sont difficiles à établir car lors de l'élaboration du budget le nombre de Fribourgeois inscrits dans les établissements situés hors canton n'est pas encore connu. Sachant qu'une année de formation peut coûter jusqu'à 30 000 francs, une estimation trop prudente au budget du nombre d'étudiants peut avoir une répercussion financière importante lors des comptes. Les amortissements nets progressent d'un peu plus de 9 millions de francs. Enfin, les subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spécialisées du canton passent de 62 millions à 65,8 millions, soit plus 6% d'augmentation. L'augmentation est due à l'ouverture de classes, qui représente plus 7 EPT, et les mesures compensatoires pour l'augmentation des vacances du personnel, plus 4 EPT. Ces dépenses sont prises en charge à raison de 55% par les communes.

Pour les revenus, on enregistre une augmentation de 17 232 000 francs par rapport au budget 2010. Cette augmentation est due principalement à l'adaptation de la part des communes aux traitements et charges sociales du personnel enseignant: plus 10 millions et pour le subventionnement des écoles spécialisées: plus

¹ La proposition de la CFG (projet bis) figure en pp. 2032ss.

2,5 millions. Au budget 2010, nous avons 6 millions prévus pour les provisions pour atténuer l'effet sur le compte de fonctionnement du paiement des 10 millions que le canton doit verser aux communes pour l'introduction de la deuxième année enfantine. En 2011, il est prévu de prélever 10 millions sur la provision.

Enfin, pour ce qui concerne les investissements, on relèvera 14 millions pour le Collège de Gambach (suite des travaux), 1,5 million pour le Collège du sud, 200 000 francs pour le Collège de Sainte-Croix, 500 000 francs pour le rassemblement de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social, 7,4 millions pour l'Université, 2 millions pour la Bibliothèque cantonale universitaire et, enfin, 1 million pour la culture.

Voici les principaux éléments que nous pouvons relever en ce qui concerne le budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier les rapporteurs et la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif qu'ils ont fait du budget de la DICS.

En l'état, je n'ai pas de remarques complémentaires à faire.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). 1,5 Mio. Franken für Studierende an der PH Bern sind viel. Es ist zuviel und auch nicht weitblickend. Denn unsere Jugendlichen mit Berufsmaturität müssen an der PH Freiburg einen Vorkurs oder ein Modul absolvieren und an der PH Bern können sie direkt beginnen. Also ist es nicht mehr als logisch, dass die Deutschfreiburger Jugendlichen nach Bern gehen, um nicht noch ein Jahr zu verlieren. Diese ausgebildeten Lehrpersonen, wohl vom Kanton Freiburg bezahlt, bleiben dann im Kanton Bern und fehlen an unseren Schulen. Dieses System muss unbedingt überdenkt werden, denn auch so können wir aktiv den Lehrermangel bekämpfen.

Eine zweite Bemerkung zu der Schulleitung: Die Deutschfreiburger Schulen empfinden es als ungerecht und sind sehr, sehr enttäuscht, dass im Budget 2011 keine zusätzlichen Stellenprozente für ihre Schulen vorgesehen sind. Als Schulpräsidentin einer Gemeinde, die in der Einführung der Schulleitung Pionierarbeit geleistet hat, kann ich den Entscheid des Staatsrates überhaupt nicht verstehen. Die Behörden, die Lehrerschaft und die Schulleitungen haben sich enorm eingesetzt und viel Überzeugungsarbeit geleistet, um diese Struktur einzuführen. Und jetzt werden wir bestraft und bekommen keine zusätzlichen Entlastungsstunden vom Kanton. Dies ist für unsere bestens ausgebildeten Schulleiterinnen und Schulleiter überhaupt nicht motivierend und zeugt auch nicht von einer grossen Wertschätzung.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais juste poser une question pour la même rubrique budgétaire 3256 «Haute école pédagogique» où j'aimerais une explication. Je trouve que la formation du personnel enseignant est quelque chose d'extrêmement important et je ne voudrais surtout pas proposer des écono-

mies dans ce domaine mais je suis intriguée par le coût du personnel administratif à la Haute école pédagogique, qui représente un ordre de grandeur d'un tiers du coût du personnel total, donc 2/3 au personnel enseignant et 1/3 au personnel administratif. C'est beaucoup plus que toutes les autres Hautes écoles. Dans la Haute école de santé ou à celle de travail social et à l'Université mais aussi à la Haute école de gestion et dans d'autres Hautes écoles, c'est moins qu'un quart ou même encore beaucoup moins. Il y a juste à l'École d'ingénieurs et d'architectes, si on prend en compte le personnel technique avec le personnel administratif, où on trouve un tel coût pour l'administration. Quelle en est la raison?

Le Rapporteur. Les deux questions posées par notre collègue Ursula Krattinger concernant la fréquentation hors canton de la HEP et les *Schulleitung* et la question de notre collègue Christa Mutter concernant les coûts du personnel administratif à la HEP s'adressent directement à M^{me} la Commissaire. Je la laisse donc répondre à ces questions.

La Commissaire. S'agissant tout d'abord de la question de M^{me} la Députée Krattinger concernant les conditions d'admission différentes à la HEP fribourgeoise et à la HEP bernoise. On vient effectivement d'indiquer que pour les étudiants qui ont une maturité professionnelle, ils doivent, à Fribourg, être encore admis à un cours préparatoire avant de pouvoir entrer à la Haute école pédagogique. Les étudiants qui ont une maturité professionnelle représentent cependant un nombre extrêmement restreint de candidats aujourd'hui. Au demeurant, nous le regrettons parce que ce sont là des étudiants qui ont un profil très intéressant pour les métiers de l'enseignement. Il est à noter qu'il ne s'agit pas là de la seule différence dans les conditions d'admission des étudiants dans les différentes HEP. A la HEP fribourgeoise qui, je souhaite le noter, ne forme pour l'instant que pour l'enseignement enfantine et primaire, contrairement à la HEP bernoise qui comprend l'ensemble des degrés d'enseignement, y compris le secondaire II – un certain nombre de futurs enseignants fribourgeois va également se former pour le secondaire II –, nous acceptons les diplômes de culture générale avec maturité spécialisée, ce que ne font pas un certain nombre d'autres Hautes écoles pédagogiques, comme par exemple celle de la Suisse du nord-ouest ou celle de Zurich. Nous essayons d'obtenir aussi ici une plus grande harmonisation mais sans fermer trop fort la porte aux étudiants qui ont des qualités et des capacités importantes, pour ceux qui, en particulier, ont une maturité spécialisée.

Nous sommes conscients d'avoir avec la HEP bernoise une «concurrente» à nos portes. C'est aussi un défi qui nous pousse à améliorer toujours et encore la formation de langue allemande à la HEP fribourgeoise, mais comme vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion au cours des dernières années de le relever, nous avons effectivement une HEP pour un bassin de population relativement restreint. Il importe donc que notre HEP s'ouvre à d'autres espaces. Vous pouvez constater, notamment dans le cadre des revenus qui sont inscrits ici,

qu'elle est attractive pour des étudiants d'autres cantons, en particulier son profil bilingue et ses exigences en matière de maîtrise de la langue partenaire. Le revers de la médaille c'est qu'un certain nombre d'étudiants préfère aller dans une HEP d'un autre canton, où les exigences en matière de langue partenaire sont moins élevées. Nous devons, si nous voulons améliorer l'enseignement de la langue partenaire dans notre école, viser aussi pour la formation des enseignants un niveau relativement élevé. Tout ça pour vous indiquer que ça n'est jamais un seul motif qui détermine aussi le choix des étudiants pour une HEP ou l'autre.

S'agissant de la deuxième question de M^{me} la Députée Krattinger au sujet des *Schulleitung*, je souhaite tout de même faire part de mon étonnement à ce sujet. En soi, si nous n'avons pas mis de nouveaux postes pour la partie alémanique du canton, c'est que nous avons atteint les éléments qui étaient compris dans le concept de mise en place de la *Schulleitung* avant la nouvelle base légale comprise dans la loi scolaire. Nous avons prévu dans le concept un élément qui était – je le dis de mémoire et si je me suis trompée, je me permettrai d'adresser un courrier à M^{me} la Députée Krattinger – de deux unités de décharge comme socle, plus une demi-unité de décharge par classe présente dans l'établissement. Et dans chacun des cercles scolaires de langue allemande, nous avons atteint le plafond tel qu'il avait été fixé. Il est vrai – et vous l'avez constaté – qu'en revanche, nous avons maintenant commencé à installer aussi les responsables d'établissement dans les cercles scolaires francophones et là nous sommes en train d'avoir un effet de rattrapage relativement important, mais nous sommes encore loin de l'effort que nous avons fait pour la partie alémanique de notre canton. L'amélioration qui pourrait intervenir sur la question de la *Schulleitung* viendra avec la base légale lorsque nous l'aurons, qui nous permettra d'avoir des *Schulleiter* à mi-temps tel que c'est souhaité, en tout cas dans l'avant-projet. Les résultats de la consultation nous donneront déjà une indication à ce sujet.

S'agissant de la question de M^{me} la Députée Mutter au sujet de la proportion entre personnel enseignant et personnel administratif à la Haute école pédagogique, il me paraît important de relever que la Haute école pédagogique, contrairement à d'autres Hautes écoles spécialisées, si vous avez pris l'exemple du travail social ou bien de la Haute école de santé, a une mission qui n'est pas seulement dans le domaine de la formation. Nous avons des piliers à la Haute école pédagogique. La Haute école pédagogique assume par exemple l'ensemble de la responsabilité pour la formation continue de tout le personnel enseignant du canton, ce qui signifie un certain nombre de postes. Il en va de même pour le Centre de documentation de l'ensemble de l'école fribourgeoise, de l'école enfantine à la fin du secondaire II, ce qui signifie un certain nombre de postes. Et vous avez également tout le centre Fri-Tic, qui est le centre de compétences pour l'informatique dans les écoles avec les différents éléments. Cela fait évidemment un certain nombre de postes qui sont des postes administratifs inscrits au budget de la HEP mais qui ne sont pas en lien direct avec le pilier «formation des enseignants». Cela explique que nous avons une différence par rapport aux autres Hautes écoles.

Je crois avoir répondu ainsi aux questions.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (*PDC/CVP, BR*).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. On m'a demandé de faire rapidement, mais tout de même, une ligne à 7 millions au budget mérite qu'on s'arrête au moins deux minutes, vous me le permettez. La Commission interparlementaire du contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a tenu deux séances cette année, soit le 19 avril 2010 et le 27 septembre 2010, une fois en présence de M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, présidente du Conseil du GYB, et une fois avec M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, vice-présidente. Lors de ces séances, les chefs de service et M. Thierry Maire, directeur, ont répondu à satisfaction aux questions de la Commission.

Dans un premier temps, nous avons pris connaissance des comptes 2009 avec une somme non dépensée de 935 375 francs, ce qui représente un écart positif de 7,7% par rapport du budget. Des recettes extraordinaires s'expliquent par le fait que le GYB a perçu deux fois la subvention fédérale en raison du retard de la mise en vigueur de la loi sur les subventions. Si la mise en place du GYB est effective, quelques ajustements seront encore nécessaires, ceci en relation avec les charges salariales et d'entretien des bâtiments.

Le GYB a accueilli 936 élèves lors de la rentrée 2010–2011, c'est un chiffre record. Nous dénombrons 517 élèves fribourgeois, 417 élèves vaudois et 2 d'autres cantons. De plus, le GYB a ouvert une filière d'école de commerce conformément aux réformes en cours. Autre satisfaction, près de 20% des élèves de maturité ont opté pour la maturité bilingue.

Les salaires ont fait l'objet de négociations formelles, en raison des impératifs liés à nos deux cantons. Le délai de 5 ans pour finaliser le choix de la Caisse de pension est échu et le Conseil du GYB a choisi la Caisse de pension du canton de Fribourg.

Enfin, la Commission a pris acte du budget 2011 adopté par le Conseil du GYB. Le montant s'élève à Fr. 13 618 900, soit Fr. 7 236 970 pour le canton de Fribourg et Fr. 6 381 930 pour le canton de Vaud. A la page 56 du projet de budget figure toutefois le montant de 7,019 millions: la différence est puisée dans le non-dépensé de l'année dernière. Vu le constat très positif sur la bonne marche de l'établissement, les informations et les réponses obtenues, la Commission intercantonale du GYB propose au Grand Conseil d'accepter ce budget tel que proposé et de prendre acte du rapport annuel.

¹ Texte du rapport pp. 2093ss.

La Commissaire. Je souhaite à nouveau remercier les membres de la délégation fribourgeoise de la Commission interparlementaire pour l'accompagnement attentif qu'ils font non seulement du budget et des comptes du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), mais également de sa vie scolaire.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Le rapporteur m'a coupé l'herbe sous les pieds, parce qu'il a copié mon texte, alors je ne vais pas vous le relire. Mais j'aimerais tout de même relever que c'est un balai neuf qui balaie bien et c'est un balai qui balaie depuis quatre ans maintenant. Je puis vous affirmer que c'est un fleuron de l'intercantonalité dans la Broye et les élèves du GYB vous remercient d'avoir octroyé en son temps les fonds nécessaires pour la construction de cette école.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. L'augmentation des équivalents plein-temps (EPT) au sein de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts s'élève à 13,7 unités. Les mouvements principaux sont les suivants:

- centre de charges 3430 – Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: + 11,3 EPT;
- centre de charges 3440 – IAG: + 5,3 EPT;
- centre de charges 3445 – Service des forêts et de la faune: – 4 EPT.
- 1,1 EPT est réparti sur divers centres de charges de la Direction.

Au compte administratif de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, nous constatons un accroissement des dépenses entre le solde du budget 2010 et celui de 2011 de 19 555 320 francs, représentant 5% de plus qu'au budget 2010. Cet état est dû en particulier au compte de fonctionnement avec une aggravation de 16 400 320 francs et au compte des investissements avec une augmentation de 3 155 000 francs.

Les postes supportant la grande partie de ces différences sont, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, les suivants:

Au centre de charges 3415, page 160 de votre document – Service des communes, position 362.030 «Péréquation financière intercommunale des besoins»: + 12 241 900 francs, selon le projet bis N° 217. Vous trouvez aussi et c'est à relever à la position 372.030 «Péréquation financière intercommunale des ressources» une entrée de 24,5 millions: donc c'est la participation des communes qui ressort au 472.030 «Péréquation financière intercommunale des ressources» et qui repart justement pour cette péréquation intercommunale. L'année 2011 sera la première année d'application de la péréquation financière intercommunale. L'ordon-

nance d'exécution de la loi y relative a été adoptée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 4 octobre 2010. Les deux actes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011, cela signifie pour l'Etat une charge supplémentaire de 12 241 900 francs.

Au centre de charges 3430, page 166 de votre document – Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le budget 2010 donnait pour l'ensemble des postes 301.100 «Traitements du personnel», 301.104 «Traitements du personnel technique» et 301.118 «Traitements du personnel auxiliaire», un montant total de 6 884 790 francs. Ces trois mêmes positions comptabilisent 9 066 600 francs au le budget 2011, ce qui nous donne une dépense supplémentaire de Fr. 2 181 810. Ceci mérite une explication et j'y reviendrai tout à l'heure.

Concernant le compte des investissements, nous trouvons au centre de charges 3425 – Service de l'agriculture, page 164, position 525.001 un dépassement de 2,5 millions par rapport au budget 2010. Ceci provient d'une augmentation prévisible des prêts liés au volume important des investissements et à la possibilité de contribuer pour l'Etat au financement de l'achat de terres ou de domaines agricoles. La base légale découle de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture et de son règlement du 27 mars 2007.

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, concernant le centre de charges 3430 – Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, l'évolution des charges mérite une explication particulière. En effet, la fusion des deux services qui avait été décidée par le Grand Conseil avait pour motif principal un gain d'échelles et des synergies. Malheureusement, on constate que tant l'effectif que le budget général ne correspondent pas aux attentes souhaitées. L'augmentation de 11,3 EPT est justifiée par de nouvelles tâches attribuées soit par la Confédération ou au travers de l'acceptation par le Grand Conseil de motions gourmandes, soit en effectifs EPT, soit au niveau pécuniaire. Les tâches de 2005 ne sont plus comparables aux tâches de 2010. Voici quelques indications:

En 2006, l'application des accords bilatéraux obligea une réorganisation au sein des services d'inspection alimentaire aux niveaux cantonal et national. Ceci engendra de nouvelles tâches qui demandaient du personnel supplémentaire et surtout une modification du niveau de formation existant. Ce manque de personnel et de qualifications avait été souligné lors d'audits effectués par les autorités européennes et nationales. En 2006 et 2008, le problème des chiens dangereux fut réglé. Ceci engendra une charge de travail supplémentaire qui n'est malheureusement pas en diminution actuellement. En 2008, la motion Bachmann entraîna la cantonalisation du contrôle des viandes dans les abattoirs du canton. Les communes n'avaient pas toutes le nombre de collaborateurs répondant aux besoins et aux exigences légales. De plus, le développement exponentiel des entreprises agro-alimentaires Cremo, Micarna et Marmy SA est heureux au niveau économique mais gourmand en personnel de contrôle à la charge de l'Etat. En 2008, la motion Bourgeois aboutit à la fusion du Laboratoire cantonal et du Service vétérinaire. Cette situation nécessita la mise en place d'une structure de direction qui n'existait pas

auparavant dans les deux services avant leur fusion. Ces différentes étapes ont abouti à la situation actuelle et ont nécessité de passer de 54 EPT au budget 2007 à 59 EPT au budget 2008, de 61,9 EPT au budget 2009 à 67,7 EPT au budget 2010, pour avoir en finalité au budget 2011, un effectif de 79 EPT. A relever que toutes les demandes d'augmentation de personnel n'ont pas été honorées bien sûr. Voici les explications qui peuvent être données aujourd'hui, sachant que les affaires vétérinaires sont en constante mutation. Mutation souhaitée et voulue par nos sociétés qui ont été traversées par les différents scandales alimentaires et la propagation de certaines maladies et épizooties qui ont eu comme effet de sensibiliser les consommateurs que nous sommes tous.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je n'ai pas de commentaire pour l'instant.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il est modifié tacitement selon la proposition de la Commission des finances et de gestion (CFG)¹

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.

La Commission des finances et de gestion a examiné le budget 2011 de la Direction de l'économie et de l'emploi lors de sa séance du 27 octobre dernier en présence de M. le Conseiller d'Etat directeur et de son secrétaire général. Préalablement un examen de détail a eu lieu à la Direction auquel participait M. Alex Glardon, rapporteur suppléant et votre serviteur. Au nom de la CFG, je remercie la Direction concernée pour sa collaboration et les explications détaillées qui nous ont été fournies. Sur ces bases, nous estimons que l'ensemble des centres de charges est bien maîtrisé et que les dépenses projetées inscrites au budget ont fait l'objet d'une analyse objective, notamment en fonction de la situation économique et des possibilités financières du budget général de l'Etat. Le résultat du compte administratif présente un excédent de dépenses de 208 millions sur un total de charges de 375 millions, soit encore une augmentation de 11,9 millions par rapport au budget 2010, soit une progression des dépenses de fonctionnement de 15,2 millions et une régression des dépenses d'investissement de 3,3 millions. Il s'agit ici d'un développement normal des activités de la Direction de l'économie et de l'emploi.

L'analyse des différents centres de charge que nous avons effectuée apporte toute la justification à ces variations. Les statistiques des postes de travail de la Direction n'appellent pas de commentaires particuliers même si la progression des équivalents plein-temps (EPT) atteint 4,9% à 32,4 EPT. Concernant l'administration générale, on enregistre 3,5 EPT supplémentaires dont 1 poste d'inspecteur de travail au noir affecté au Service public de l'emploi et 1,5 EPT au Service des transports et de l'énergie, plus spécifiquement liés au secteur de l'énergie, assainissement des bâtiments. La plus forte progression, 28,9 EPT se situe dans le

secteur de l'enseignement professionnel, conséquence due à l'augmentation générale de l'effectif des étudiants et des modifications intervenues dans le règlement horaire de l'enseignement. La CFG relève avec satisfaction que la DEE offre 53 places d'apprentissage, soit 9 de plus qu'en 2010.

Au centre de charges 3500 – Secrétariat général, je relèverai qu'à la position 330.008, l'amortissement des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques à hauteur de 3 millions correspond à la planification initiale des engagements de l'Etat. En raison de l'avancement du programme de réalisation des différentes installations projetées, un réajustement de ces amortissements sera nécessaire lors du bouclage des comptes 2010 et suivants. Ce réajustement n'aura pas d'incidence financière sur les comptes futurs étant donné la constitution d'une provision globale du montant à investir. Quant aux frais de conférence, il est notamment fait mention d'une dépense de 150 000 francs. Celle-ci est affectée à la participation du canton de Fribourg, hôte d'honneur de la foire de Ningbo, en Chine, la plus grande foire de Chine en produits de consommation. A la Promotion économique – centre de charges 3505, on constate une augmentation de l'excédent de charges du budget de fonctionnement de 700 000 francs. L'augmentation de la rubrique «Prestations de service par des tiers» est la résultante de la participation de Fribourg à la nouvelle structure de promotion économique exogène de la Conférence des Directeurs d'économie publique de Suisse occidentale, dont le montant passe de 300 000 francs en 2010 à 520 000 francs en 2011, montant contractuel.

Concernant les subventions cantonales à des communes pour des actions de Nouvelle politique régionale, si le montant inscrit sous cette rubrique en augmentation de 40% pour le soutien aux communes en matière de politique foncière active se justifie, des actions concrètes en la matière se justifieraient également notamment par l'acquisition de terrains stratégiques; tel est l'avis de la CFG. M. le Directeur partage ce constat en déclarant que c'est un dossier sensible, qu'il y a lieu de tenir compte du Plan directeur cantonal en matière d'aménagement du territoire qui est de facto contraignant. Il convient toutefois d'être vigilant afin de pouvoir saisir les opportunités qui se présenteraient.

Au budget des investissements, concernant les prêts à des tiers pour des actions de nouvelle politique régionale, le montant de 2 103 000 francs est destiné à des prêts pour le tourisme sur le plan cantonal. Conformément au programme cantonal pluriannuel 2008–2011, la Confédération a budgétisé 769 000 pour ledit exercice, compensé à la position 460.100 et le canton 1 334 000 francs.

Au Service public de l'emploi, il convient de relever l'importance des mesures accordées en matière de réinsertion professionnelle à hauteur de 2,5 millions, le financement de l'assurance chômage en augmentation de 700 000 et les différents programmes d'emploi qualifiants mis sur pied, relativement importants en terme de contributions financières. Au Service de la formation professionnelle, la rubrique «Subventions cantonales pour les cours interentreprises» comprend entre autres un montant de 2,050 millions qui constitue la part supplémentaire de l'Etat à charge du Fonds de

¹ La proposition de la CFG (projet bis) figure en pp. 2032ss.

relance pour le subventionnement des cours interentreprises. Le canton assumera effectivement en 2011 une part supplémentaire de 20% en faveur des entreprises qui verront leurs contributions réduites de 75 à 55%.

Concernant la Haute école de gestion, les «Prestations de service par des tiers» se montent à 871 000 francs dont 470 000 pour la formation continue du personnel de l'Etat et autres mandats. Cette position est compensée à la rubrique 465.000. Enfin concernant le Service des transports et de l'énergie, pas de remarques particulières si ce n'est la mention faite en introduction au sujet des effectifs du personnel et la position 301.118 «Traitement du personnel auxiliaire» à mettre en relation avec des prestations financées par le plan de relance. Il s'agit principalement de la réalisation du RER ainsi que de la nouvelle stratégie énergétique sous la responsabilité du Service des transports et de l'énergie.

Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke den Vertretern der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission für die sehr eingehende Prüfung des Budgets. Zur Zeit habe ich keine ergänzenden Bemerkungen hinzuzufügen.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je me limiterai à une seule question concernant cette Direction, concernant la Promotion économique, centre de charges 3505: je constate que des sommes importantes sont allouées au fonds de la NPR, pour plus de 10 millions de francs, ce qui en soi me réjouit. Par contre, d'après mes informations, ce fonds n'est pas utilisé pleinement et je le regrette. Je connais plusieurs projets NPR qui sont en phase de réalisation, mais qui ne peuvent malheureusement pas passer à la phase suivante car actuellement le Gouvernement alloue ces prêts NPR à des taux d'intérêt qui dissuadent ces porteurs de projets d'avancer dans la réalisation. Est-ce que le Gouvernement n'aurait pas des solutions pour vraiment utiliser ces fonds pleinement et donner ce coup de pouce nécessaire à l'économie pour amorcer les réalisations concrètes et donner ce qui manque actuellement.

Thomet René (PS/SP, SC). La part du canton de Fribourg à la nouvelle structure de promotion économique, le GGBa augmente au budget 2011. Les résultats de cette nouvelle collaboration semblent profiter principalement au canton de Vaud pour l'instant. Fribourg, qui devait pouvoir assumer le leadership dans le domaine des cleantech, doit non seulement partager la présidence de cette plateforme avec le Valais mais se fait en quelque sorte brûler la politesse par le canton de Genève qui a engagé M. Béglé pour se profiler dans ce domaine. On sait qu'une évaluation de tout le processus est prévue au bout de 3 ans. Devra-t-on se contenter de voir passer le puck jusqu'à cette date d'évaluation ou le Conseil d'Etat a-t-il déjà prévu une stratégie pour éviter un amer constat: nous avons payé plus pour moins d'influence?

Thürler Jean-Pierre, rapporteur. (PLR/FDP, GR). Je remercie les deux intervenants, MM. Losey et Thomet,

et les deux questions s'adressent au conseiller d'Etat Directeur.

Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci pour ces deux questions très claires concernant la NPR. Je peux dire que jusqu'à maintenant, le total des prêts à fonds perdus approuvés est de 18 669 000 francs sur ces 37 900 000 qu'on a vraiment à disposition pour cette première phase. Bien évidemment on essaie d'utiliser cet instrument pour faire progresser notre économie et c'est un instrument très important – on est en train d'ailleurs de préparer la deuxième phase qui doit commencer à partir de 2012. Concernant votre remarque par rapport au pourcentage des prêts, vous avez soulevé une question tout à fait pertinente: en comparaison des taux sur le marché, l'instrument a de fait une attractivité limitée, nous en avons discuté également dans le cadre des ateliers avec les régions concernant le programme de la deuxième phase de la NPR. En collaboration avec la Promotion économique, je préparerai prochainement des propositions concrètes pour améliorer encore l'attractivité des prêts dans le domaine touristique, que je soumettrai au Conseil d'Etat en vue d'une modification du règlement. Toutefois, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'un taux d'intérêt plus attractif n'est qu'un des facteurs qui influencent le montage et la réalisation de projets d'infrastructures touristiques dans le cadre de la NPR.

Concernant la remarque de M. le Député Thomet, par rapport au Great Geneva Bern area (GGBa): c'est un instrument qui vient d'être mis en route auquel le canton de Fribourg participe avec un montant de 520 000 francs par année et nous avons été au clair dès le début. En fait, on doit être vraiment prudent. Les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Valais auront toujours une situation un peu plus difficile que les cantons de Genève et Vaud. C'est la raison pour laquelle nous avons mis dans cette convention une disposition sur l'évaluation après quelques années, suivie peut-être d'une nouvelle répartition des frais. Mais vous ne pouvez pas le faire après six mois ou une année seulement, vous devez quand même avoir une certaine marge pour pouvoir prendre des décisions et corriger le tir. Concernant votre remarque sur les cleantech, là je peux vous dire que les cantons du Valais et de Fribourg, en collaboration et en s'appuyant notamment sur leurs Hautes écoles, essaient vraiment d'être à la tête de ce mouvement, même si le canton de Genève, avec une personnalité qu'on connaît, aime bien se mettre en exergue. Nous avons clairement dit que cette plate-forme Cleantech Alps était sous la présidence de Valais-Fribourg qui doit vraiment mener ce jeu. D'ailleurs la semaine passée j'ai été invité comme le seul représentant de la Suisse à une conférence sur l'innovation, organisée par M^{me} la Présidente de la Confédération Leuthard, où on a parlé de cleantech, où j'ai pu vraiment mettre en exergue le canton de Fribourg comme un site important pour les cleantech.

— L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (*ACG/MLB, FV*).

Commissaires: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi, et Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. Comme chaque année, nous avons à approuver le rapport de la Commission interparlementaire et comme vous l'avez vu ce rapport est assez exhaustif et donne toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette Commission. Pour faire suite au vœu de M^{me} la Présidente, je serai donc bref et ne veux pas rappeler les éléments contenus dans ce rapport mais insister sur un ou deux points qui me semblent d'importance. Tout d'abord, ce qui est à remarquer au niveau de la HES-SO – HES-S2 c'est le but de son existence, à savoir le fait d'être une structure fondamentale au niveau de la formation tertiaire en Suisse romande. Est paru ce matin un communiqué de presse de la HES-SO qui nous donne des informations et des chiffres sur la rentrée 2011 et je crois que simplement pour situer son importance ça vaut la peine de les mentionner: il y a 6,6% d'augmentation, la HES-SO-S2 accueille 15 500 étudiants répartis sur 27 écoles. Cet élément est très important et cette augmentation est d'autant plus réjouissante que, si comme c'était le cas jusqu'à maintenant, le secteur de l'économie et des services se taille la part du lion de l'augmentation, il y a aussi une augmentation réjouissante dans le domaine de l'ingénierie et de l'architecture, alors que ces secteurs étaient relativement prétérités jusqu'à maintenant.

Il est important pour la HES-SO de rester fidèle à sa mission et la Commission interparlementaire a pu, au travers des différentes séances qu'elle a tenues, prendre conscience de cette importance dans trois domaines particuliers. Tout d'abord le fait de mettre à disposition de toutes les entreprises et de tous les services de la Suisse romande des collaborateurs extrêmement bien formés et aptes à remplir leur mission dès le début de leur engagement. Le deuxième élément, c'est le facteur de la recherche et décidément aujourd'hui est un jour faste pour la HES-SO, puisqu'un nouveau communiqué est tombé il y a une heure qui nous fait part du fait que la HES-SO Valais vient d'obtenir la coordination d'un projet européen, le projet «Khresmoi» qui est un projet de 10 millions d'euros. Je crois que c'est un élément fondamental et j'insiste sur ce point parce que la Commission parlementaire s'est penchée sur ce domaine lors de sa dernière séance, sur l'importance de cet aspect «recherche» et «recherche appliquée» pour la qualité de l'enseignement et aussi pour pouvoir collaborer avec d'autres lieux de formation, ce qui est une nécessité au niveau tertiaire.

Le deuxième point dont je parlerai rapidement, ce sont les perspectives au niveau de la nouvelle Convention HES-SO. Vous savez que nous parlons toujours du rapport de la Commission HES-SO et de la Commission HES-S2. Or, la nouvelle Convention prévoit de réunir

sous une seule dénomination toute la HES-SO, à savoir ses deux domaines, ingénierie et santé-social, et également les nouveaux domaines que sont les arts et la musique. Dans cette nouvelle Convention l'important est d'asseoir les processus de fonctionnement de cette entité qui a maintenant plus de 10 ans, de renforcer sa gouvernance, de confirmer les différents processus de fonctionnement et de financement, et là il y aura encore un certain travail, ainsi que de voir de quelle manière il y a possibilité encore de rationner et de regrouper les différents domaines.

Au niveau des comptes et des budgets, la Commission interparlementaire en a pris acte et je me permettrai deux seuls commentaires: tout d'abord il y a toujours une certaine diminution des contributions de la Confédération. En 2009 cela représentait moins de 10 millions par rapport au plan de financement et de développement, et c'est un élément important. Par contre ce que l'on remarque au niveau des comptes c'est qu'il y a une augmentation des contributions des cantons, non pas dans le pot de la HES-SO, mais dans le cadre des conditions particulières. Cela veut dire que les cantons ont à cœur aussi de mettre des structures performantes à disposition, mais il y a quand même un certain transfert de charges qui nous interpelle. La Commission s'est également posée un certain nombre de questions sur le transfert d'éventuels masters de l'EPFL à la HES-SO, ce qui aurait comme corollaire, une diminution de leur subventionnement de 100% – l'EPFL est financée à 100% par la Confédération – à 30% selon les critères du subventionnement de la HES-SO. Donc je crois qu'il est important d'y veiller. Dernier élément que j'évoque, il s'agit d'un sujet dont nous avons parlé lors de notre dernière session, l'introduction au début de l'année prochaine de la CoParl qui devrait donner à la Commission interparlementaire de nouveaux instruments de manière à pouvoir être des partenaires certainement plus efficaces face aux comités stratégiques.

La Commissaire. Je souhaiterais remercier la délégation fribourgeoise qui a été extrêmement active au sein de la Commission interparlementaire et qui a contribué de manière déterminante à l'avancement de ce dossier de la nouvelle Convention. Comme le mentionne le rapport à titre de conclusion, si 2008 fut l'année de tous les dangers, 2009 celle de tous les enjeux, nous partageons également l'espoir que 2010 soit celle de tous les espoirs, en faisant en sorte que la Convention intercantonale puisse effectivement avancer de manière à pouvoir vous être soumise au début de l'année 2011. Je ne voudrais pas prolonger mais ajouter un ou l'autre élément à ce que vient de dire le rapporteur. Nous aussi nous partageons le souci quant à la participation de la Confédération au coût de la HES-SO et évidemment aussi quant à sa tentative d'influence relativement importante sur le système de fonctionnement de la HES-SO. Nous constatons effectivement une baisse des forfaits qui a pour effet une augmentation des conditions locales particulières, ce qui rend encore plus important les nouveaux instruments tels qu'ils ont été prévus dans l'avant-projet de convention, à savoir une comptabilité analytique commune avec un système de contrôle partagé par tous qui nous permettra véritablement de nous assurer que chacune des écoles

¹ Texte du rapport pp. 2068ss.

dans chacun des cantons comptabilise les éléments de la même manière pour éviter aussi le cas échéant des subventionnements croisés, ce qui ne peut pas être totalement exclu en l'état.

Mais j'aimerais terminer sur une note positive et me réjouir effectivement des magnifiques succès qu'enregistre la HES-SO en Suisse romande avec plus de 15 000 étudiants et effectivement la première HES de Suisse qui décroche un contrat de recherche européen extrêmement important puisqu'il est doté de plus de 10 millions. C'est la preuve que lorsque l'on est dans son domaine de recherches appliquées, on peut aussi faire valoir des atouts extrêmement importants pour le développement économique, culturel et social de notre région.

Le Commissaire. Den Damen und Herren Grossräte, denen ich hier auf Deutsch antworte, möchte ich auch zum Ausdruck bringen, dass in Freiburg als zweisprachigem Kanton auch diese Zweisprachigkeit der Fachhochschule der Westschweiz unterstrichen wird.

Ich möchte ebenfalls der interparlamentarischen Aufsichtskommission, namentlich der Freiburger Kommission, für ihr aktives Mitwirken und Mitdenken ganz herzlich danken.

Grossrat Rey hat es zum Ausdruck gebracht, dass namentlich auch die Konvention, die in Erarbeitung ist, hier sehr eingehend diskutiert wurde. In diesem Zusammenhang will ich nur einen Punkt aus dem Bericht herausgreifen: Auf Seite 12 spricht sie von den

Grundsätzen und namentlich vom Grundsatz, dass auf eine angemessene Dezentralisierung der HES-SO zu achten ist, die gleichzeitig der Verankerung im regionalen Wirtschaftsgefüge und der Qualität von Unterricht und Forschung entspricht. Ich glaube, das ist ein wichtiger Ansatzpunkt der zukünftigen Organisation der HES-SO via diese Konvention. Wir haben es in diesem Bericht gesehen, da haben sie einen Freiburger Unternehmer auch angehört, der ihnen klar aufzeigen konnte, wie eben diese Zusammenarbeit funktioniert.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—
- La séance est levée à 17 h 40.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—